

RAPPORT
SUR LES CONCOURS D'ENTRÉE
À L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION

ANNÉE 2017

Présenté par Michèle KIRRY, préfète

Présidente des jurys

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| SYNTHESE ET OBSERVATIONS GENERALES..... | 3 |
| 1. La cohésion d'ensemble des jurys est assurée par une démarche collégiale faisant place aux échanges et à la formation..... | 4 |
| 1.1. La préparation du concours | 4 |
| 1.2. Les principes retenus | 5 |
| 2. Observations générales sur les épreuves et leur traitement par les candidats..... | 6 |
| 2.1. Les épreuves d'admissibilité | 6 |
| 2.2. Les épreuves d'admission | 9 |
| 3. Données statistiques d'ensemble | 11 |
| 3.1. Dénombrement des candidats | 11 |
| 3.2. Sélectivité à l'admissibilité et à l'admission | 12 |
| 3.3. Taux de féminisation..... | 12 |
| 3.4. Caractéristiques de la promotion recrutée en 2017..... | 14 |
| OBSERVATIONS DETAILLEES DES JURYS | 16 |
| 1. Epreuves écrites | 16 |
| 1.1. Droit public..... | 16 |
| 1.2. Economie | 21 |
| 1.3. Question contemporaine | 25 |
| 1.4. Questions sociales..... | 31 |
| 1.5. Finances publiques..... | 34 |
| 2. Epreuves orales | 38 |
| 2.1. Epreuve d'entretien..... | 38 |
| 2.2. Epreuve collective d'interaction | 44 |
| 2.3. Questions internationales..... | 46 |
| 2.4. Questions relatives à l'Union européenne | 48 |
| 2.5. Epreuves d'anglais..... | 51 |

Première partie

SYNTHESE ET OBSERVATIONS GENERALES

Conformément à l'article 6 du décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'École nationale d'administration, « à l'issue des concours, le président des jurys adresse un rapport au Premier ministre et au ministre chargé de la fonction publique ; ce rapport est transmis au conseil d'administration de l'école. »

Le contenu de ce rapport est, en l'absence de précisions dans le texte, laissé à l'appréciation de son rédacteur.

Le choix est fait de lui assigner un triple objectif :

- rendre compte de la manière et de l'esprit dans lequel les membres des jurys ont travaillé. Cette transparence dans l'exposé de la méthode doit permettre aux lecteurs de mesurer le chemin accompli dans la professionnalisation du recrutement et de couper court à l'idée selon laquelle les résultats finaux seraient le fruit du hasard, de la chance et des « tropismes » des examinateurs, même si le recrutement n'est pas une science exacte ;
- porter une appréciation générale mais aussi spécifique à chacune des épreuves afin d'aider les futurs candidats à comprendre ce qui est attendu d'eux. La vocation pédagogique du rapport du président est essentielle : il ne s'agit pas tant de pointer les lacunes et défauts identifiés dans les copies et les exposés oraux que de faire comprendre la nature des attentes. Si l'exercice rend évidemment obligatoire que soient exposées les principales faiblesses rencontrées, l'intention est bien d'accompagner au mieux la préparation des futurs candidats, et de tenter de les persuader qu'au-delà de l'acquisition d'un socle de connaissances solides, il leur appartient pour réussir de ne brider ni leur personnalité, ni leur créativité, ni leur esprit critique ;
- restituer, au travers de quelques statistiques, la physionomie d'ensemble des candidats et des admis, ce qui permet au fil des concours d'identifier les évolutions et, le cas échéant, de remédier à celles qui peuvent paraître préoccupantes.

Le présent rapport propose ainsi, en première partie, une synthèse générale partagée avec les deux assesseurs, Mme Julie BENETTI et M. Alexandre GARDETTE. Cette « troïka », selon l'expression consacrée, a noué au fil des travaux des liens forts, faits d'estime réciproque et de confiance, et la présidente les assure de sa gratitude. Grâce à eux elle aura vécu non seulement une mission passionnante sur le plan professionnel, mais également une expérience humaine dense et riche.

La seconde partie est consacrée aux observations détaillées des membres des divers jurys relatives à chacune des épreuves.

La présidente remercie l'ensemble des membres des jurys dont la rigueur et le goût pour le travail collégial n'ont jamais faibli.

Enfin, au nom de l'ensemble des membres, la présidente adresse des remerciements chaleureux aux personnels de l'École nationale d'administration dont le professionnalisme et l'engagement total doivent être soulignés. La Direction de la formation, et plus particulièrement le service du recrutement et de l'évaluation, ont accompagné avec une rigueur et une attention constantes les travaux des jurys,

concourant ainsi grandement à un excellent climat général, propice à l'évaluation sereine des candidats.

1. La cohésion d'ensemble des jurys est assurée par une démarche collégiale faisant place aux échanges et à la formation.

1.1. La préparation du concours

Le démarrage des travaux des jurys a eu lieu dès le mois d'avril 2017. Les travaux communs ont pour objectif de parvenir à une vision partagée des sujets proposés, à l'écrit comme à l'oral, des critères de notation des épreuves et des principes généraux devant guider l'épreuve d'entretien.

Les membres se sont rencontrés lors de plusieurs réunions au cours desquelles les échanges ont été nourris, francs et toujours conduits dans un esprit de construction collective.

- En avril et en mai, six réunions ont été organisées pour arrêter les sujets des épreuves écrites des trois concours. La première série de réunions a permis aux examinateurs de proposer les sujets, la seconde de les valider. La présidente et les deux assesseurs se sont retrouvés trois jours à Strasbourg pour procéder à la relecture des sujets et des dossiers documentaires associés et à leur validation finale.

- Postérieurement aux épreuves écrites, une réunion de l'ensemble des membres des jurys a permis d'harmoniser les critères de notation, en abordant notamment la question de l'orthographe.

- Une réunion spécifique a été consacrée à l'harmonisation des critères de notation des épreuves de langue.

- Les membres des jurys des épreuves d'admission ont été formés, pendant une demi-journée, par un cabinet spécialisé dans le recrutement, à la lutte contre la discrimination et au respect de l'égalité de traitement entre les candidats.

- Enfin, un séminaire de deux jours a réuni les membres communs (présidente et assesseurs) et les membres des jurys de l'épreuve d'entretien afin d'arrêter les principes de l'épreuve, de s'entendre sur ses modalités et son contenu et de choisir les sujets de mise en situation.

A ces réunions de travail et de formation se sont ajoutées les réunions d'admissibilité et d'admission réunissant l'ensemble des membres.

Cette organisation de la préparation des concours permet que se développe, au fur et à mesure des rencontres, une approche collégiale et consensuelle de l'évaluation des candidats, nourrie non seulement par les échanges entre les membres des jurys mais également par les séquences de formation. Elles sont également propices à l'expression franche des questions que les membres des jurys, qui viennent d'univers professionnels variés, se posent à l'égard des critères de notation. C'est a fortiori le cas pour ceux des membres dont c'est la première participation aux concours de l'ENA.

Ces réunions supposent en conséquence une animation d'ensemble donnant toute sa place à l'esprit d'équipe, à la franchise des échanges et à la liberté de parole, tant il est important que les membres partagent réellement une approche commune des qualités attendues des candidats.

1.2. Les principes retenus

Trois principes ont été retenus pour constituer une sorte de fil rouge de la notation.

1) La valorisation de la réflexion personnelle

Les membres des jurys ont cherché à cerner au plus près les qualités attendues des candidats en s'interrogeant sur les compétences dont l'Etat a besoin pour l'avenir. Un concours n'est pas un examen. Il n'évalue pas uniquement un socle de connaissances. Il est ouvert pour pourvoir des postes en fonction des besoins de l'Etat, qui évoluent, et les jurys doivent apprécier si les compétences démontrées par les candidats correspondent non pas à une grille purement académique mais à ces besoins. Le travail de jurys de concours est, dans cette mesure, différent de celui effectué pour évaluer des épreuves d'examens.

La capacité à proposer des solutions innovantes au-delà des idées reçues et des raisonnements formatés, l'esprit critique, le courage d'une certaine forme de prise de risque, l'aptitude à construire un raisonnement opérationnel, sont ainsi apparus comme des éléments devant être valorisés dans les copies et exposés oraux, car témoignant d'une réflexion personnelle et d'une maturité certaine.

Ce principe a donné lieu à des corrections qui ont pleinement assumé de noter moins bien des copies complètes sur le plan des connaissances mais sans engagement personnel, tandis que d'autres, moins académiques mais témoignant d'une réflexion solide, ont été valorisées.

2) Une posture générale d'équité et de bienveillance à l'égard des candidats lors des épreuves orales

L'épreuve d'entretien nourrit encore bien des inquiétudes, voire des fantasmes, chez les candidats mais aussi, il est inutile de le nier, chez les membres de jury tant en a été alimenté le récit au cours des années. Et la transformation du « grand oral » en épreuve d'entretien n'y a hélas rien changé. L'épreuve reste donc perçue - sinon conçue - comme une sorte de rite initiatique, de baptême du feu totalement aléatoire au cours duquel un jugement global sur un individu pourrait être rendu par un jury omniscient, avant tout préoccupé par la culture générale du candidat. On verra, dans le développement consacré en deuxième partie du rapport à cette épreuve, que telle n'en est pas, heureusement, la finalité. La culture générale est une notion contingente, ayant peu à voir avec les qualités attendues au quotidien d'un fonctionnaire, une tête bien faite valant mieux, dans tous les univers professionnels et sous tous les cieux, qu'une tête trop pleine !

Il est heureux que les membres des jurys soient désormais formés pour aborder cette épreuve en se débarrassant de tout ego (briller par ses propres questions, malmener les candidats), en se mettant réellement dans une posture d'écoute attentive, en repérant les risques de discrimination y compris involontaire (sanctionner une apparence, un accent, une expression un peu relâchée...). Et la présidente peut témoigner avec force que chacun des membres a approuvé la nécessité et l'utilité de la formation dispensée et adopté la bienveillance comme guide comportemental.

Mettre le candidat en confiance, le respecter, l'écouter vraiment en le regardant, ne pas le juger à l'aune de sa propre expérience ou connaissance du sujet abordé, poser des questions ouvertes, permettre au candidat déstabilisé de se reprendre sans l'acculer au silence, stimuler le dialogue

plutôt que l'assertion unilatérale, se méfier de la prégnance de certains codes et préjugés qui peuvent non seulement nuire à l'équité mais également constituer des cas de discrimination sont autant de qualités attendues de membres de jurys dignes de ce nom. Réunir toutes ces qualités est plus difficile qu'il n'y paraît tout simplement parce que dire et mettre en pratique ces principes est encore assez nouveau et qu'il est toujours plus simple de se conformer à un modèle d'épreuve que l'on a connu soi-même, même si le souvenir n'en est pas agréable. Mais, outre qu'un jury sort grandi d'une telle posture, elle permet de réduire considérablement le risque de passer à côté des talents dont l'État a besoin.

Ces questions ont été abordées avec franchise lors des séminaires de formation et ont permis un climat général de très grande cohésion lors des entretiens, réduisant à quelques cas isolés les désaccords sur la note finale.

3) L'utilisation de toutes les notes et le discernement dans la sanction de l'orthographe

Les membres des jurys se sont accordés sur la nécessité d'utiliser la totalité des notes (le zéro étant réservé aux copies blanches) afin d'éviter le phénomène de la zone de confort de l'évaluateur aboutissant à regrouper les notations sur le milieu de l'éventail. Ce principe exige de la part du notateur une réelle prise de position, parfois difficile mais conforme au principe même du concours qui consiste non pas à évaluer des copies dans l'absolu mais les unes par rapport aux autres.

La question de l'orthographe a également été abordée. Sans qu'un barème obligatoire de sanction en cas de lacunes soit adopté, les jurys se sont accordés sans difficulté sur une exigence de niveau général, sans verser pour autant dans une sévérité absolue dès lors que les fautes ne nuisaient pas gravement à la compréhension.

2. Observations générales sur les épreuves et leur traitement par les candidats

La deuxième partie du rapport présente les observations détaillées des membres des jurys pour chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission. Cependant, il semble utile de synthétiser ici les principaux commentaires qui constituent autant de conseils aux futurs candidats.

2.1. Les épreuves d'admissibilité

2.1.1. La forme

- Si nous ne sommes pas totalement responsables de notre calligraphie, il est utile de rappeler aux candidats que les correcteurs disposent d'un temps limité pour la double correction. Ajouter à leur travail ardu, souvent effectué après leur journée de travail, la nécessité de déchiffrer mot à mot des copies, a fortiori lorsqu'elles sont longues, et parfois en s'y reprenant à plusieurs reprises, c'est courir un risque. Il est encore augmenté lorsque l'orthographe et la syntaxe sont approximatives, voire quand des corrections multiples, des ratures, donnent l'impression d'une certaine panique. Une copie est un peu comme un cadeau : il est rare qu'il soit emballé dans du papier journal ! Heureusement, de telles copies ne sont pas la majorité.

- Les copies très longues sont rarement synonymes de qualité, a fortiori quand le libellé du sujet commande une approche opérationnelle (note pour le ministre, éléments de langage ...). Et la longueur des développements est hélas souvent inversement proportionnelle au caractère percutant de la

démonstration. Les candidats se rassurent à tort en faisant état de toute la connaissance approchant de près et parfois de loin le sujet mais, ce faisant, ils ratent l'occasion de s'approprier leurs connaissances pour livrer leur réflexion personnelle.

Si un plan est évidemment requis pour articuler le raisonnement et le rendre lisible et percutant, il n'est pas forcément utile de descendre à un niveau de numérotation des sous-parties à ce point détaillé qu'il en devient irritant.

Enfin, s'agissant des épreuves techniques de questions sociales et de finances publiques, leur difficulté tient en partie au nécessaire traitement homogène des trois questions posées. Les copies présentant de longs développements pour une seule ou deux des trois questions donnent inévitablement une impression d'impasse. Mieux vaut sans doute traiter de manière plus concise la question que l'on connaît le mieux pour relativiser la brièveté du traitement des autres : chaque question est affectée d'un nombre de points qui ne se reportent pas d'une question à l'autre.

2.1.2. *Le fond*

Force est de constater que les rapports des présidents précédents restent d'actualité. Pour autant, les commentaires qui suivent se refusent à dénoncer uniformément le « formatage » des candidats. Il est normal, et pour tout dire rassurant, que les candidats aux concours de l'ENA se préparent intensivement. Il est évident que, lorsqu'ils suivent une préparation dédiée, ce qui est le cas de la majorité, ils travaillent peu ou prou avec les mêmes méthodes, souvent les mêmes fiches, et vraisemblablement les mêmes ouvrages ou publications. Incriminer sans nuance le formatage des idées n'est donc ni très juste, ni très réaliste et peut même laisser penser que ce qui est attendu est l'originalité à tout prix. Il n'en est rien : les concours de l'ENA supposent l'acquisition d'une somme considérable de connaissances, techniques et générales, une actualisation permanente de celles-ci et s'y préparer suppose inévitablement de se conformer à certains modèles de raisonnement.

Les trois conseils qui suivent se nourrissent des constats faits par les examinateurs et qui sont détaillés en deuxième partie. Ils sont destinés à faire comprendre aux candidats comment il est possible, sans s'essayer à des copies transgressives et en partant de connaissances communes, assimilées de la même manière par tous, de réussir en mettant un peu de son opinion personnelle, de son esprit critique et pour tout dire de sa personnalité dans sa copie ou son exposé. Il s'agit d'un concours présenté à l'issue de nombreuses années d'études de haut niveau, ou de quatre ans d'expérience en tant qu'agent public, ou de huit ans d'expérience professionnelle. Il est par conséquent normal que soient valorisées, pour occuper d'emblée des postes à fortes responsabilités intellectuelles et managériales dès la sortie de l'école, des qualités qui ne peuvent se résumer à la restitution sans recul de connaissances, fussent-elles vastes.

1) Il est indispensable de bien comprendre et définir le sujet

Nombre de copies sont rédigées à partir d'une définition insuffisante des termes du sujet. Or, cerner le sujet procède déjà d'une analyse personnelle, qui facilitera ensuite le champ de l'exercice et surtout la prise de position. À titre d'exemple, « l'adaptation du droit » ne couvre pas uniquement le sujet de son évolution mais aussi celui de la plasticité de son interprétation par les acteurs chargés de l'appliquer (le juge, l'administration). Prendre le temps de définir le terme « adaptation » devait faire comprendre qu'il englobe certes l'évolution (le droit qui change) mais aussi le droit qui ne change pas tout en étant appliqué avec une marge de souplesse. Dans le sujet « l'Etat doit-il s'occuper du bonheur des citoyens », l'analyse de « doit-il », l'utilisation du terme citoyen et non individu, le mot bonheur et non bien-être et même l'emploi du verbe s'occuper devaient aider les candidats à définir une problématique et les conduire à répondre

vraiment à la question posée. En d'autres termes, la définition du sujet permet d'adopter une approche critique, de proposer clairement au lecteur un angle d'attaque et d'articuler un raisonnement autour de la problématique, au lieu de plaquer artificiellement toutes les connaissances qui s'en rapprochent.

2) les sujets assortis d'un dossier ne peuvent se résumer à une synthèse des documents

C'est hélas souvent le cas, alors que les dossiers ne dispensent pas les candidats d'une réflexion personnelle assortie de propositions. Celles-ci supposent de s'engager vraiment pour répondre de manière opérationnelle aux questions posées : quels sont les risques d'une réforme, quelles sont les bonnes pratiques à adopter, quelles améliorations peuvent être apportées à un dispositif, quelles pistes pour consolider une réforme, quelles difficultés dans la mise en œuvre d'une nouvelle loi, pour reprendre le libellé des sujets proposés cette année.

Dans les épreuves sur dossier, ce qui est testé n'est pas tant la connaissance académique, supposée acquise, que l'aptitude d'un futur haut fonctionnaire à porter un regard critique argumenté et à proposer des solutions, des adaptations, voire des idées nouvelles.

3) le plan sert à soutenir une démonstration et à articuler le raisonnement suivi

Les meilleures copies, que ce soit dans les épreuves de dissertation comme dans celles sur dossier, répondent à cet impératif. Ce ne sont pas nécessairement celles qui comportent le plus de connaissances. Les « plans types » qui ne servent que de prétexte à un inventaire des connaissances sont en réalité, le plus souvent, le résultat de l'insuffisante réflexion personnelle sur le sujet et de la difficulté à faire partager un raisonnement et une position clairs. Or, au risque de la répétition, ce qui est attendu est bien cela : le correcteur va noter non pas la capacité du candidat à restituer coûte que coûte ce qu'il sait du sujet - ce qui est un mauvais pari dès lors que la majorité des candidats savent la même chose - mais ses capacités de réflexion personnelle, d'esprit critique et d'innovation.

La clé d'une copie réussie est au fond assez simple : il y a bien sûr l'appropriation solide des connaissances qui figurent au programme mais il y a autant, et parfois plus, le courage qui consiste à faire une analyse personnelle, à proposer à son soutien un raisonnement construit et argumenté, et à oser la créativité dans les propositions ou dans la réponse à la question posée. Il est tout à fait possible par exemple de penser et d'écrire que le rôle de l'Etat n'est pas de s'occuper du bonheur du citoyen, ou que le bilan du CICE est très en deçà des ambitions d'origine ou même que l'accorder à toutes les entreprises sans s'assurer de son utilisation a été une erreur... ce qui compte étant la démonstration apportée à l'appui de ces prises de position.

Définir les termes du sujet, le contextualiser (quelle en est l'actualité ? pourquoi la question est-elle posée aujourd'hui et ne se posait pas hier ? est-ce pour autant une question totalement nouvelle ? ...), énoncer sous forme de problématique les questions que le sujet soulève, formaliser sa propre approche de cette question, la tester et ensuite seulement, utiliser ses connaissances pour étayer la démonstration sont probablement les six étapes essentielles permettant d'éviter l'écueil du plan-type sur lequel sont plaquées artificiellement des connaissances. Une telle approche ne dit rien de la personnalité, de la capacité à innover, de l'engagement personnel du candidat dans le traitement du sujet et passe à côté de ce qui est attendu.

Enfin, il n'est pas interdit, bien au contraire, de s'appuyer sur son expérience professionnelle pour choisir des exemples en lien avec le sujet, ce qui est fait très rarement et témoigne cependant d'une appropriation personnelle.

2.2. Les épreuves d'admission

2.2.1. *Questions européennes et questions internationales*

Contrairement aux concours de l'année dernière pour lesquels le président des jurys relevait une préparation insuffisante, le niveau est jugé globalement bon pour les trois concours, voire très bon, à l'exception du concours externe pour les questions européennes.

Il est essentiel de rappeler aux futurs candidats que le contenu du programme pour ces deux épreuves techniques rend très aléatoire, sinon impossible, son assimilation entre les épreuves d'admissibilité et les épreuves orales. Cela est d'autant plus vrai que l'épreuve ne se réduit pas à la récitation d'un cours mais à un échange avec le jury et donc, là encore, à une réflexion personnelle, à une prise de hauteur et à la démonstration, dans un temps court, non seulement de la maîtrise technique mais aussi de l'aptitude à construire un raisonnement, à s'engager et à livrer son opinion.

Les examinateurs n'attendent nullement une réponse unique au sujet proposé et se placent dans une posture de dialogue avec le candidat. Celui-ci doit donc accepter le débat et ne pas s'en tenir à la seule restitution d'une fiche. Il doit, si besoin, avoir le courage de défendre sa position lorsque les membres du jury le questionnent sur celle-ci. Tout argument est acceptable dès lors qu'il est construit solidement. Enfin, s'agissant plus particulièrement des questions européennes, le conseil est donné aux candidats de ne pas omettre de s'approprier parfaitement les connaissances institutionnelles de base, souvent lacunaires, et de se méfier des idées « prêtes à penser » que le jury ne manquera pas de relever ... et de tester.

La présidente, relayant les interrogations de certains examinateurs, s'autorise à questionner la raison et la pertinence d'une durée de préparation différente pour les deux épreuves (une heure pour les questions européennes, dix minutes pour les questions internationales) alors qu'elles ont la même durée et le même coefficient.

2.2.2. *L'épreuve d'entretien*

Cette épreuve, qui sera détaillée en deuxième partie du rapport, est encore source de nombreuses idées fausses. Il s'agit d'un entretien et non d'un grand oral, destiné, comme l'indique l'arrêté du 16 avril 2004, à apprécier la personnalité, les motivations et le parcours des candidats. Pour les candidats aux concours interne et au troisième concours, leurs réalisations professionnelles, retracées dans un dossier qu'ils rédigent, sont également prises en compte.

Un entretien est un dialogue et suppose donc que le candidat accepte l'échange avec les membres du jury, qu'il joue le jeu. L'intitulé rappelé ci-dessus montre clairement qu'il ne s'agit en aucun cas d'éblouir le jury par des connaissances mais bien de lui donner à percevoir qui l'on est, pourquoi on présente ce concours, quel recul on prend par rapport à son parcours antérieur. Au fond, les recommandations faites pour les épreuves écrites valent plus encore pour l'entretien et pour l'épreuve d'interaction. Les connaissances techniques ayant été testées et validées par l'admissibilité, les candidats doivent absolument s'autoriser à prendre le risque d'être eux-mêmes. Ils y ont tous sans exception été encouragés par la présidente qui les a accueillis avec un propos introductif leur expliquant la finalité de l'entretien, et leur recommandant les réponses les plus simples et personnelles possibles. Force est cependant de constater que les candidats se présentent pour la grande majorité d'entre eux avec une charge émotionnelle palpable, que le jury s'est inlassablement employé à réduire en mettant en pratique une posture de bienveillance constante. Les meilleures notes ont été attribuées aux candidats qui ont pris le risque d'être vrais, avec le jury et avec eux-mêmes, qui ont apporté la

démonstration d'un raisonnement solide et empreint de bon sens, qui ont parfois fait part de leurs hésitations et de leurs craintes, qui ont osé aussi apporter la preuve de leur sens critique.

Il serait irréaliste de recommander aux candidats de ne pas se préparer trop intensivement à l'entretien car tous cherchent, et cela est compréhensible, à minimiser les risques. Pourtant, la meilleure préparation consiste sans doute à mener une vraie réflexion sur les raisons qui ont poussé à préparer ce concours, à réfléchir à son parcours antérieur, à ses aspirations mais aussi à ses questionnements, au modèle de management auquel on voudrait correspondre, et à prendre l'habitude d'un regard critique sur les questions d'actualité. L'épreuve ne cherche rien d'autre que la valorisation d'un raisonnement construit, argumenté, et d'une personnalité qui s'exprime sans artifice.

La présidente et les membres des jurys du concours interne et du troisième concours s'interrogent sur l'utilité de la partie des dossiers rédigés par les candidats consacrée à la description d'une expérience professionnelle significative. Outre que le temps consacré au parcours professionnel ne représente qu'un tiers du temps total de l'entretien, soit un quart d'heure dont cinq minutes de présentation par le candidat, ce qui laisse peu de temps pour aborder une expérience particulière, les candidats n'utilisent pas cette rubrique du dossier pour livrer une opinion personnelle. Dans la quasi-totalité des cas, ne figure que la description d'un dossier traité, sans l'explication des enseignements qui en sont tirés, et sans véritable recul. Le dossier pourrait ainsi être allégé.

2.2.3. L'épreuve d'interaction

Cette épreuve est mise en œuvre pour la troisième année. Elle est complémentaire de l'épreuve d'entretien et les candidats doivent réellement comprendre l'intitulé de l'épreuve figurant dans les arrêtés. Il s'agit, en l'absence d'un programme déterminé, d'apprécier « les aptitudes comportementales et relationnelles des candidats », placés successivement, pour le traitement d'un sujet, dans les trois rôles d'exposant, de répondant et d'observateur.

Cette épreuve est évidemment déstabilisante pour tous les candidats, pour plusieurs raisons. En premier lieu, il est impossible de la préparer en éliminant tout aléa, tout simplement parce que l'épreuve ne comporte pas de programme et qu'il est impossible de prévoir ce que sera la position des autres candidats avec qui l'on va échanger. Ensuite, le stress et sa gestion sont des composantes évidentes de l'exercice, surtout si on lui attribue des finalités proches de l'ancien grand oral, **qu'il n'a pas**. Ce qui est évalué n'est pas la hauteur de vue intellectuelle du candidat, le caractère brillant de ses réponses et sa capacité à démontrer qu'il est meilleur que les autres, voire qu'il les domine. Enfin, l'exercice est très court puisque chacune des séquences dure quelques minutes de sorte que le risque de « passer à côté » de l'épreuve est réel.

Le meilleur conseil à donner aux candidats est donc celui-ci : soyez naturels, considérez que dans votre carrière future, l'interaction avec les autres sera l'un des aspects essentiels de votre travail, qu'il vous faudra convaincre sans agresser, argumenter sans être arrogant, écouter les arguments développés par d'autres sans considérer d'emblée qu'ils ont tort, accepter de modifier votre point de vue parce que d'autres ont su vous convaincre, préférer parfois un bon compromis qui permet de dégager une solution plutôt qu'une position intransigeante qui bloque toute avancée. Certes, il s'agit là d'enseignements tirés de l'expérience qui peuvent paraître bien étrangers à une préparation de concours toute entière axée sur la maîtrise de connaissances et la réduction des risques. Mais il est heureux qu'une épreuve permette non seulement d'évaluer l'aptitude à travailler en équipe mais, tout autant, de livrer un peu de sa personnalité profonde, de son degré d'empathie à l'égard de l'autre.

Les observations des jurys de cette épreuve montrent bien d'ailleurs que les notes reflètent très exactement la présence, ou l'absence, de ces qualités.

La présidente et ses deux assesseurs recommandent cependant deux évolutions mineures de l'épreuve et de sa préparation afin de mieux les adapter à sa finalité. En premier lieu, nous pensons souhaitable de prévoir des sujets dont l'intitulé ne risque pas de déstabiliser le candidat et, partant, de l'amener à se fourvoyer. Une phrase simple, une question sans ambiguïté nous semblent préférables afin que le candidat se concentre sur ce qui est attendu : défendre un point de vue, essayer de convaincre, écouter les arguments du candidat en face de lui, aboutir à un consensus. Il n'est point besoin de rajouter la perplexité que peut faire naître un sujet qui peut prêter à confusion, a fortiori si l'on tient compte du temps très limité de l'épreuve. En second lieu, nous pensons nécessaire que la formation à l'entretien oral dispensée par le cabinet spécialisé dans le recrutement et le séminaire de sensibilisation aux techniques de l'épreuve d'entretien soient également suivis par les membres du jury de l'épreuve d'interaction. Une approche partagée pour deux épreuves conçues comme complémentaires permettrait de s'accorder totalement sur les critères d'évaluation, même si les jurys des deux épreuves ont une réunion en commun.

2.2.4. *L'épreuve de langues étrangères*

Compte tenu de la réforme qui entrera en vigueur pour le concours 2018, seule l'épreuve d'anglais fait l'objet de développements dans la deuxième partie du rapport.

3. Données statistiques d'ensemble

3.1. Dénombrement des candidats

| | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
|--------------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Inscrits | 924 | 336 | 108 |
| Présents 1er jour | 546 | 225 | 67 |
| Présents 5ème jour | 528 | 220 | 65 |
| Absentéisme* 2017 | 40,90% | 33,33% | 37,96% |
| Taux session 2016 | 39,60% | 30,70% | 49,11% |
| Taux session 2015 | 36,67 % | 27,46 % | 36,21 % |
| Taux session 2014 | 38,77% | 29,85% | 36,76% |
| Taux session 2013 | 39,71% | 31,76% | 39,63% |

* absents au premier jour des épreuves / nombre d'inscrits.

La question peut se poser de la répartition des places entre les trois concours. Compte tenu de l'intérêt pour l'administration d'accueillir des profils nouveaux, il pourrait être envisagé d'augmenter le nombre de places au troisième concours. La richesse des profils constatée cette année parmi les candidats du troisième concours plaide en faveur d'un tel rééquilibrage.

Compte tenu de la diminution importante des inscrits, surtout au concours externe, la question de la communication sur les carrières offertes à la sortie de l'école se pose également. Le profil des candidats admis montre clairement qu'étudier à Paris familiarise plus avec ce concours, et que la filière des instituts d'études politiques est plus représentée que les filières universitaires. Il devient sans doute nécessaire, si l'école veut maintenir son niveau d'attractivité, de communiquer différemment et davantage sur les métiers de la haute fonction publique.

Une augmentation générale du niveau d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité a été enregistrée en 2017. D'autres concours de catégorie A+ tels que ceux de directeur des hôpitaux ou de conseiller des Tribunaux administratifs donnent lieu au même constat.

3.2. Sélectivité à l'admissibilité et à l'admission

Candidats déclarés admissibles

| | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Nombre d'admissibles | 89 | 70 | 22 |
| Sélectivité * | 1/6 | 1/3 | 1/3 |
| Désistés | 1 | 1 | 0 |

* nombre d'admissibles / nombre de présents à la dernière épreuve d'admissibilité.

Candidats admis

| | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
|--|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| Inscrits | 924 | 336 | 108 |
| Présents à la 5ème épreuve d'admissibilité | 528 | 220 | 65 |
| Admissibles | 89 | 70 | 22 |
| Places offertes | 40 | 32 | 8 |
| Admis | 40 | 32 | 8 |
| Sélectivité finale * | 1/13 | 1/7 | 1/8 |

* Nombre d'admis rapporté au nombre de présents à la dernière épreuve d'admissibilité.

Taux de sélectivité

- passe de **1/15 à 1/13 au concours externe** (1/15 en 2011, 2012, 2014 et 2015 contre 1/16 en 2013 et 1/14 en 2010, 1/13 en 2008 et 2009),

- **remonte de façon mécanique au concours interne par la perte de 6 places par rapport à l'an passé. Il reste néanmoins bas à 1/7 (1/6 en 2016 et 2015)** car le nombre d'inscriptions baisse,

- **retrouve le niveau de 2015 avec 1/8 au troisième concours (1/6 en 2016)** grâce à l'effet combiné de la perte d'une place et d'une dizaine de candidats supplémentaires en salle au dernier jour des épreuves par rapport à 2016.

3.3. Taux de féminisation

Niveau de féminisation des inscriptions

| % de femmes | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
|-------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| 2017 | 40,36 % | 39 % | 30,5 % |
| 2016 | 41,70% | 39,77% | 35,71% |
| 2015 | 42,31% | 46,7%* | 34,48% |
| 2014 | 42% | 42,3%* | 32,3% |

Taux de féminisation parmi les présents

| femmes / présents | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
|-----------------------|------------------|------------------|--------------------|
| % session 2017 | 41,84% | 40,45% | 33,85% |
| % session 2016 | 40,94 % | 40,51 % | 31,58 % |
| % session 2015 | 41,04 % | 46,09 % | 32,43 % |
| % session 2014 | 39,70% | 40,21% | 29,07% |
| % session 2013 | 39% | 38% | 38,38% |
| % session 2012 | 41,94% | 31,56% | 35% |

La représentation féminine parmi les présents est, cette année, légèrement supérieure à la proportion de femmes parmi les candidatures enregistrées.

Taux de féminisation parmi les admissibles

| | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
|-------------|------------------|------------------|--------------------|
| 2017 | 33,70% | 54,28% | 40,90% |
| 2016 | 27,37% | 45% | 21,74% |
| 2015 | 33% | 50% | 33,33% |
| 2014 | 29,78% | 43,58% | 25% |
| 2013 | 34,11% | 50,79% | 42,85% |
| 2012 | 31,25% | 30,76% | 42,86% |
| 2011 | 41,46% | 34,85% | 42,86% |
| 2010 | 37,80% | 43,94% | 33,33% |

Taux de féminisation parmi les admis

| | Concours externe | Concours interne | Troisième concours | Promotion globale |
|-------------|------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| 2017 | 37,50% | 43,75% | 25% | 38,75% |
| 2016 | 25,58% | 52,63% | 11,11% | 35,5% |
| 2015 | 25,58% | 51,35% | 22,22 % | 36% |
| 2014 | 25,58 % | 34,21 % | 22,22 % | 28,89 % |
| 2013 | 35% | 61,30% | 33,33% | 45% |
| 2012 | 27,50% | 28% | 37,50% | 28,75% |
| 2011 | 40% | 34% | 37,50% | 37,50% |
| 2010 | 30% | 37,50% | 25% | 32,50% |
| 2009 | 37,50% | 37,50% | 25% | 36,25% |
| 2008 | 40% | 37,50% | 37,50% | 38,78% |

Outre que le taux de féminisation global est le plus fort enregistré depuis 2008, à l'exception de l'année 2013 qui reste isolée, on constate :

- que les épreuves écrites ont éliminé davantage de candidates que de candidats au concours externe ;
- que l'écart positif entre les candidates admissibles et leur taux de présence est important pour le concours interne et le troisième concours ;
- que pour le seul concours interne, le taux des candidates admises est supérieur à leur taux de présence, à l'instar de l'année 2016.

3.4. Caractéristiques de la promotion recrutée en 2017

Age des admis

L'âge moyen des futurs élèves s'élève cette année à :

- 24 ans au concours externe, à l'instar de 2014 (25 en 2015 et 2016),
- 34 ans au concours interne (32 l'an passé),
- 33 ans au troisième concours (32 ans en 2016, 38 ans en 2014, 36 ans en 2013 et 2015, 37 ans en 2012 et 40 en 2011).

Parmi les lauréats du concours externe figurent 2 élèves âgés de 22 ans (21 ans en 2014 et 2015, 22 ans en 2016).

Le candidat admis le plus âgé a 45 ans (40 pour le doyen de la promotion 2017-2018 mais 46 ans pour la lauréate la plus âgée de la promotion 2016-2017), et il est, pour la troisième année consécutive, issu du concours interne. Depuis 2008, tous les « doyens » provenaient du 3^{ème} concours.

Enfin, l'âge moyen de la promotion 2018-2019 s'élève à 29 ans (30 ans pour la promotion 2016-2017, 29 ans pour les sessions des concours de 2016, 2014 et 2012 mais 28 ans en 2013).

Nombre de candidatures antérieures

| Tentatives des admis au | concours externe | concours interne | 3^{ème} concours |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| première | 24 | 24 | 4 |
| deuxième | 13 | 6 | 2 |
| troisième | 3 | 2 | 2 |
| Total des admis | 40 | 32 | 8 |

65% des lauréats ont été admis dès leur première présentation au concours (49% en 2016, 52% en 2015, 57,78% en 2014 et 61.25% en 2013).

Origines administratives ou professionnelles des candidats admis

L'origine administrative des lauréats du concours interne s'énonce comme suit :

| | |
|---|----------------|
| Bercy | 3 |
| Intérieur | 2 |
| Défense | 2 |
| Education | 6 enseignants |
| Justice | 1 |
| Culture | 3 |
| Affaires sociales et santé | 4 |
| Travail, Emploi, Formation professionnelle et dialogue social | 2 |
| MAEE | 1 |
| SPM | 2 |
| Agences et autorités indépendantes | 2 |
| Fonction publique territoriale | 4 dont 3 Paris |

Enfin, deux admis sont titulaires d'un doctorat en histoire et sociologie des organisations (2 en 2016, 3 en 2015 et 5 en 2014).

Origines professionnelles des admis au troisième concours

Enfin, **les origines professionnelles** des lauréats du troisième concours gravitent une nouvelle fois autour des métiers du conseil (2 consultants), de l'audit (un contrôleur de gestion) et de la banque avec 5 admis dans ces secteurs.

Nous comptons également parmi les 8 reçus :

- deux intermittents du spectacle,
- un cadre de la SNCF (responsable des relations extérieures et de la concertation).

Aucun d'eux n'est titulaire d'un doctorat.

Deuxième partie

OBSERVATIONS DETAILLEES DES JURYS

1. Epreuves écrites

1.1. Droit public

1.1.1. Concours externe

| | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| <u>Jury</u> : | Mme Alix PERRIN et M. Olivier LEMAIRE |
| <u>Sujet</u> : | L'adaptation du droit |
| <u>Note médiane</u> : | 7,00 |
| <u>Note moyenne</u> : | 6,99 |
| <u>(sans les zéros)</u> | |

Le sujet a été de façon quasi-unanime traité de la même manière par les candidats, qui ont construit leurs plans autour des quelques idées suivantes : l'adaptation du droit, qui lui est consubstantiel, est un processus nécessaire, qui peut être lourd de conséquences, en particulier en termes d'inflation normative et de sécurité juridique, ce qui appelle au développement d'« outils » spécifiques (droit souple, autorités administratives indépendantes, expérimentation, évaluation de la qualité de la norme) censés atténuer les effets néfastes de ce processus et garantir une adaptation raisonnée, susceptible de permettre au droit d'évoluer sans remettre en cause l'équilibre du système normatif et les droits des administrés. Dans de nombreux cas, les copies ne traitaient plus l'adaptation du droit mais de ses évolutions, un grand nombre d'entre elles se bornant ainsi à retracer (de manière très approximative) les grandes évolutions du droit (selon le candidat) puis à expliquer les conséquences de l'inflation normative.

Le jury s'interroge tout d'abord sur l'utilisation massive du même plan et regrette cette forme d'unanimité, qui manifeste par elle-même une certaine unicité de vues entre les candidats. Elle illustre aussi la volonté des candidats de rattacher « à tout prix » leurs connaissances (souvent sur des sujets d'actualité) au sujet, au détriment de la réflexion et, peut-être également, une certaine « frilosité » des candidats qui n'osent pas proposer une réflexion, une vision personnelle du sujet.

Cette uniformité est un peu préoccupante. Elle révèle une incompréhension de la part des candidats sur les attentes du concours. Si les connaissances essentielles de la matière doivent être acquises, l'épreuve doit surtout permettre d'apprécier l'intelligence des candidats, leur capacité à raisonner, leur logique de démonstration et leur personnalité. Un propos bien argumenté (à l'aide de quelques connaissances bien maîtrisées) et original, même s'il ne traite pas de tous les aspects du sujet, a plus de valeur qu'une récitation de connaissances nombreuses.

Le plan retenu par un grand nombre de candidats permettait sans doute d'apporter quelques éléments de réponse utiles que le jury a retrouvés dans la plupart des copies. Mais il révèle avant tout la précipitation des candidats à se réfugier derrière un plan-type sécurisant, servant de prétexte à un inventaire de connaissances – au demeurant, plus ou moins bien maîtrisées –, souvent sans rapport direct avec le sujet.

L'écueil n'a pas été évité. Car le sujet aurait dû permettre aux candidats de débrider leur réflexion proprement juridique. La plupart ont bien rappelé que l'adaptation du droit pouvait résulter de la modification du texte ou de la découverte, même sans texte, de principes par le juge. Mais rares sont ceux qui sont allés au-delà et ont compris et exposé que le droit pouvait être adapté *sans modification du texte lui-même*, notamment par une évolution de son interprétation par les différents acteurs chargés de l'appliquer.

Sujet de théorie juridique, « l'adaptation du droit » était aussi – et surtout – un sujet de *technique* juridique, qui invitait les candidats à présenter les techniques d'adaptation du droit, en particulier par l'administration elle-même (on pense, par exemple, à la possibilité pour l'administration d'interpréter la loi fiscale par le biais de prises de position qui, à la condition qu'elles ajoutent au texte, peuvent faire échec à l'application de la loi elle-même sur le fondement de l'article L.80.A du livre des procédures fiscales) et, naturellement, par le juge (réserves d'interprétation, interprétation neutralisante) ou plutôt par *les* juges, qui collaborent au cours du processus (questions préjudicielles). Le sujet invitait les candidats, plus fondamentalement, à s'interroger sur la *légitimité* de ces acteurs.

Les nombreuses copies hors-sujet ou rédigées sous la forme d'un catalogue de connaissances mal articulées, non rattachées au sujet et parfois dépourvues de cohérence révèlent un problème de méthode. La plupart des candidats négligent la première étape essentielle qui consiste à définir les termes du sujet. Les écueils soulignés précédemment auraient pu être évités si les candidats avaient pris le temps de proposer une définition de l'adaptation, de dégager une signification précise de cette notion permettant de la distinguer de notions voisines (évolution, changement, modification etc...). Il nous semble important d'insister sur l'importance de cette étape préalable qui est indispensable pour arriver à une vision claire du sujet. La seconde étape, tout aussi essentielle et là encore oubliée par les candidats, est celle de la problématisation du sujet. Le jury a constaté la grande difficulté des candidats dans cette étape du raisonnement alors qu'il suffit de se poser les questions les plus élémentaires : Pourquoi ? Qui ? Quoi ? Comment ? Pourquoi faut-il adapter la règle de droit (faculté ou obligation) ? Comment adapter la règle de droit et qui adapte (réflexion sur pertinence des modalités de l'adaptation) ? Toutes les règles de droit peuvent-elles, et dans les mêmes conditions, être adaptées ?

Sur la forme, le jury relève la qualité générale de l'expression des candidats et la relative maîtrise de l'orthographe. En revanche, il tient à rappeler et à souligner avec vigueur que la longueur d'une copie n'est pas nécessairement un gage de qualité et qu'elle ne pallie pas l'absence de réflexion ou le caractère lacunaire des connaissances. Le jury, qui privilégie toujours la qualité à la quantité, valorise la capacité à synthétiser clairement sa pensée et à se concentrer sur l'essentiel, qualités qui ne sont malheureusement pas unanimement partagées. Peu de connaissances bien maîtrisées et intelligemment utilisées valent mieux qu'un étalage artificiel de savoirs emmagasinés sans recul et à peine digérés.

1.1.2. Concours interne

Jury : Mme Céline GUIBE et M. Sébastien HOURSON

Sujet :

Chef/fe de bureau au sein de la direction des affaires juridiques du ministère de la Transition écologique et solidaire, vous devez rédiger une note portant sur l'adoption d'une charte de déontologie pour les agents de votre administration.

Vous mobiliserez votre expertise juridique pour présenter les mérites de cette démarche sans en négliger les limites. Vous formulerez des propositions en vue de l'élaboration prochaine de cette charte. Votre hiérarchie souhaite notamment que la note expose le champ d'application du futur texte, son contenu possible et les bonnes pratiques à adopter, sa portée tant juridique que concrète, ou encore l'opportunité de charger une entité spécifique du respect de ses dispositions.

Note médiane : 7,50

Note moyenne : 7,62
(sans les zéros)

Pour le traitement de ce sujet d'actualité, il était attendu des candidats qu'ils prennent clairement et franchement position quant à l'opportunité d'adopter une charte de déontologie. Pour cela, ils devaient s'interroger notamment sur son utilité au regard des récentes réformes législatives et réglementaires, sur sa portée juridique et concrète, ou encore sur l'adaptation souhaitable de son contenu aux missions spécifiques des agents du ministère de la transition écologique et solidaire.

La grande majorité des copies correspondait, dans la forme comme dans le plan, aux canons de la note administrative, ce qui était certes attendu de candidats bénéficiant déjà d'une solide expérience de la fonction publique mais mérite d'être salué. Si les correcteurs ont souligné un niveau général convenable, des erreurs récurrentes plutôt regrettables au vu du sujet ont toutefois été relevées (*ainsi du « conflit d'intérêts », parfois écrit « conflit d'intérêt »*). Concernant les intitulés, il est arrivé que ces derniers apparaissent singulièrement longs et qu'ils ne parviennent plus à remplir leur fonction de clarification de la pensée.

Le sujet indiquait avec précision les différents aspects que la note devait aborder : intérêts et limites d'une charte, champ d'application, contenu, portée juridique et concrète, opportunité de créer une entité particulière pour contrôler son respect. Si nombre de candidats ont abordé l'ensemble de ces points, certains ont perdu de vue ce canevas et rendu des notes incomplètes. D'autres ont consacré de trop longs développements à des questions qui ne figuraient pas dans la commande. En témoignent des copies exposant les modalités d'adoption puis de diffusion de la Charte auprès des agents. S'ils pouvaient présenter un certain intérêt, à la condition de ne pas s'apparenter à un mode d'emploi stéréotypé de mise en œuvre de la réforme publique, ces passages ne devaient pas être développés au détriment des analyses qu'appelaient impérativement les termes de la commande.

Au regard du contenu, une quantité importante de candidats ont consacré d'amples développements à la simple synthèse des textes adoptés. Cette propension à décrire les documents fournis s'est manifestée au titre de vagues rappels du contexte de la commande, sans analyse critique. Surtout, trop peu de candidats se sont interrogés de façon satisfaisante sur les conséquences pratiques qu'il convenait de tirer de l'état du droit concernant l'utilité de rédiger un nouveau texte à destination des agents – d'une toute autre portée juridique – et les thématiques prioritaires qui pourraient y figurer. En outre, ont été sanctionnées fermement les copies qui, pour traiter du point de la commande relatif au contenu de la future Charte du ministère de la transition écologique et solidaire, se sont contentées de paraphraser la Charte du ministère de l'économie et des finances figurant au dossier en présupposant que celle-ci était en tous points transposable aux agents d'un autre ministère.

Les correcteurs ont particulièrement récompensé les candidats qui ont adopté une approche opérationnelle du sujet et développé une analyse juridique personnelle des documents fournis au dossier. Il a notamment été apprécié que les candidats se livrent, sans aucun formatage, à une analyse critique de ces données pour rendre compte de leur expertise technique (*un arrêt de cour administrative d'appel n'a pas la même portée qu'une décision du Conseil d'Etat ; une Charte adoptée en 2014 peut ne plus être tout à fait adaptée au contexte postérieur aux réformes législatives de 2016 ; etc.*). De même, ont été récompensés les candidats s'étant appuyés sur leur culture juridique pour répondre aux questions posées, s'agissant par exemple de la portée juridique d'une charte au regard de la jurisprudence générale du Conseil d'Etat en matière de circulaires ou encore aux récents développements jurisprudentiels tenant au droit souple. Enfin, sans attendre des candidats qu'ils connaissent avec précision les caractéristiques du ministère de la transition écologique et solidaire, une réflexion générale sur les enjeux déontologiques propres aux agents de cette administration était particulièrement bienvenue.

1.1.3. Troisième concours

Jury : Mme Niki ALOUPI et M. Bruno COUDERT

Sujet :

Après l'entrée en vigueur de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, certaines organisations syndicales de fonctionnaires s'interrogent sur l'articulation de l'« alerte éthique » avec le droit de la fonction publique. Elles demandent à rencontrer le directeur général de l'administration et de la fonction publique sur ce thème.

En votre qualité de chargé(e) de mission auprès du directeur général de l'administration et de la fonction publique, vous rédigerez une note opérationnelle rappelant le cadre juridique de l'alerte professionnelle ainsi que les modalités et difficultés éventuelles de sa mise en œuvre.

Note médiane : 9,00

Note moyenne : 8,33
(sans les zéros)

Le sujet de l'épreuve de droit public du 3^{ème} concours ne présentait pas de difficulté majeure et a, de fait, été correctement appréhendé par la grande majorité des candidats.

Il reste que trop de candidats se sont contentés de rédiger une note de synthèse sur l'alerte éthique, alors qu'il leur était demandé de rédiger une note opérationnelle sur l'articulation de l'« alerte éthique » avec le droit de la fonction publique.

C'est ce qui explique une moyenne des notes relativement faible. Ont obtenu une note supérieure à 12/20 les copies qui tentaient, plus ou moins parfaitement, de répondre à la commande. Les copies s'écartant trop de cette commande ont obtenu des notes allant de 8/20 à 12/20 selon la qualité de la note de synthèse produite. Enfin, des notes inférieures à 8/20 ont été données aux copies insatisfaisantes au regard de leur forme et/ou de leur contenu.

Il convient de rappeler que la rédaction d'une note opérationnelle doit commencer par une analyse précise de la commande : quelle est la problématique du sujet et dans quel contexte s'inscrit-elle ? A défaut de ce travail d'analyse préalable, le candidat risque de rédiger, au mieux, une bonne note de synthèse, au pire un devoir hors sujet.

C'est à partir de ces éléments que le plan de la note doit être conçu et que les documents doivent être lus.

Les documents du dossier doivent en effet faire l'objet d'une lecture active de la part des candidats, qui ne doivent pas s'en tenir à une simple paraphrase.

S'agissant du plan, la majorité écrasante des candidats s'est contentée d'une structure purement descriptive, reprenant les deux axes de l'énoncé même du sujet. Il faut souligner que les peu nombreuses copies qui ont présenté un plan davantage problématisé et original sont sorties du lot.

Les titres des parties et sous-parties du développement doivent être rédigés soigneusement : il faut les problématiser, mais ils ne doivent pas être pour autant trop longs.

Il est essentiel pour les candidats de veiller à la bonne gestion du temps de l'épreuve. De bonnes copies ont dû être sanctionnées faute d'être achevées.

Au-delà du travail sur le dossier le jour de l'épreuve, il est indispensable pour les candidats d'acquérir en amont une culture juridique minimale. Ainsi, en l'absence de cette dernière, quelques candidats ont eu des difficultés à articuler chronologiquement les différentes dispositions relatives à la protection des lanceurs d'alerte faute d'avoir compris que certaines dispositions de la loi du 13 juillet 1983 résultaient de la loi du 9 décembre 2016 elle-même.

Les candidats ont fait un effort louable, une fois identifiées les difficultés posées par la protection des lanceurs d'alerte au regard du droit de la fonction publique, pour trouver des pistes d'amélioration. Il faut cependant veiller à leur pertinence dans le contexte du sujet (il était ainsi peu judicieux d'envisager d'accorder l'asile à des fonctionnaires lanceurs d'alerte). Il faut sans doute également se méfier des « modes juridiques ». Le « droit souple » a rencontré beaucoup de succès auprès des candidats cette année. Faut-il rappeler que tout ne peut pas être réglé par le biais d'une circulaire, fût-elle interministérielle !

On notera également de bonnes idées de certains candidats : la rédaction d'« éléments de langage » pour le DGAFP était, compte-tenu de la commande, appropriée. Cela ne pouvait que valoriser les copies concernées.

Enfin, les candidats doivent veiller à la qualité de la rédaction et au style utilisé, qui doivent être appropriés à une note opérationnelle.

1.2. Economie

1.2.1. Concours externe

| | |
|--|--|
| <u>Jury :</u> | Mme Claude PONDAVEN et M. Alexandre POINTIER |
| <u>Sujet:</u> | Les politiques industrielles dans le contexte de la mondialisation |
| <u>Note médiane :</u> | 8,00 |
| <u>Note moyenne :</u> <u>(sans les zéros)</u> | 7,87 |

Plusieurs observations et recommandations s'imposent pour aider les candidats à améliorer leurs résultats.

Observations générales :

Les candidats ont généralement une bonne culture économique. D'importants efforts ont été constatés.

La difficulté à laquelle les candidats font face est le bon usage de ces connaissances. Ils doivent impérativement comprendre que la « récitation » de concepts, théories, et modèles est inadaptée pour un devoir de concours. Il est utile de rappeler que le recours à des « plans types » est faiblement valorisé, ne témoignant pas d'une vraie capacité d'analyse du candidat. Une réflexion s'impose. Ils doivent prendre confiance pour proposer une analyse personnelle.

Les candidats semblent avoir tenu compte, globalement, des recommandations formulées dans le rapport de jury de 2016 sur la forme des copies.

A. Sur la forme

Les devoirs sont cohérents sauf rares exceptions : introduction, annonce de plan, développements construits sont bien maîtrisés.

La gestion des documents principaux fait en revanche souvent défaut. Le candidat n'explore pas en détail les informations ; il n'analyse pas les données transmises et n'interprète que rarement les résultats des tableaux.

Une bonne copie peut être simple et percutante dès lors que le candidat pose le sujet, justifie son plan, argumente ses idées, interprète les documents joints et propose une vraie réflexion sur le sujet.

Nous renvoyons les futurs candidats aux recommandations de forme exhaustives, formulées dans les précédents rapports de jury et qui restent d'actualité.

B. Sur le fond

D'une manière générale et très regrettable, les candidats ont fortement tendance à construire leur devoir à partir de fiches toutes préparées par thèmes. L'effet est souvent redoutable: devoirs semblables; sujet seulement partiellement traité, pas d'analyse, juxtaposition de connaissances parfois non maîtrisées...

Les candidats doivent utiliser leurs connaissances pour construire une réflexion personnelle. Ils doivent prendre le temps de réfléchir à la question posée ou au thème central du devoir. Le candidat doit s'interroger sur la portée du sujet, soulever des questions, apporter des nuances, proposer parfois des solutions, dégager des perspectives globales cohérentes.

Pour le sujet 2017, il convenait de s'interroger notamment sur :

- les conséquences, en termes d'instabilité et de tensions, des politiques actuelles de croissance et de commerce international de l'économie chinoise ;
- les effets, pour l'Europe et les Etats-Unis, de leur désindustrialisation.

Des fiches thématiques toutes prêtes ne permettent pas de fournir des réponses nuancées précises. Le candidat doit donc utiliser ses connaissances et les adapter au sujet en construisant sa propre approche. Il se valorise ainsi en proposant un devoir percutant, un vrai devoir de concours. L'articulation équilibrée, au sein des sous-parties, entre les théories, les faits stylisés et les éléments de politique économique a été fortement valorisée. Les sous-parties exclusivement construites autour d'une liste de théories ou de synthèses de rapports sont inappropriées pour cet exercice. Par ailleurs, il faut rappeler aux candidats que des rapports, même gouvernementaux, ne constituent pas une référence académique de sciences économiques. Ils peuvent être utilisés comme une source, parmi d'autres, pour appuyer des faits stylisés ou illustrer une théorie, mais ne doivent pas être situés sur le même plan qu'une théorie économique.

Un raisonnement et une argumentation sont toujours proposés dans les bonnes copies. Les bons devoirs se sont distingués par la qualité de l'exposé sur le libre-échange et sur le retour des thèses protectionnistes. Ces candidats ont également étudié les principes des politiques industrielles depuis les années 1980 et se sont interrogés sur les tendances de la mondialisation, sur les crises qui affectent les rythmes de l'économie mondiale. Quelques devoirs étendaient l'analyse aux enjeux stratégiques politico-économiques des choix industriels. C'était une excellente et courageuse initiative.

C. Recommandations

Deux messages s'imposent pour aider le candidat à réussir son épreuve d'économie :

- la nécessité d'analyser le sujet en proposant une vraie problématique : s'interroger sur les risques de la mondialisation, se demander s'il faut envisager un recul de la mondialisation, savoir s'il s'agit d'un effet temporaire de la contraction de la croissance mondiale ou d'une réorientation des politiques industrielles dans une dynamique plus protectionniste.
- l'utilité de bien maîtriser le raisonnement sans réciter des théories ou des principes : l'emploi des principes de la théorie des jeux ne présente par exemple pas grand intérêt quand le candidat se contente de décrire les concepts ou de citer des références.

Le bon candidat doit utiliser ses connaissances pour clarifier son analyse, argumenter et convaincre.

1.2.2. Concours interne

Jury : Mme Amélie BARBIER-GAUCHARD et Mme Dominique VIEL

Sujet :

Adjoint/e au chef du bureau « Politique industrielle, recherche et innovation » à la direction générale du Trésor, vous êtes chargé/e de rédiger une note pour le ministre sur le maintien ou la réorientation des deux principaux dispositifs d'aides publiques aux entreprises que sont le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le Crédit impôt recherche (CIR).

Vous en présenterez le bilan et vous exposerez les améliorations possibles ainsi que d'éventuels dispositifs alternatifs.

Note médiane : 9,50

Note moyenne : 9,45
(sans les zéros)

Concernant l'épreuve d'économie, une attention toute particulière a été portée à la pertinence des connaissances du candidat aussi bien sur les dispositifs de soutien aux entreprises (CICE et CIR notamment) que sur les mécanismes par lesquels ces dispositifs peuvent affecter la compétitivité des entreprises nationales, et le niveau de l'activité économique et de l'emploi dans le pays.

A la lumière de ces connaissances, le candidat devait être en mesure de formuler un diagnostic économique argumenté sur l'efficacité des dispositifs mis en place et de proposer des orientations de politique publique pour faire évoluer ces instruments.

Dans l'ensemble, les copies sont bien écrites et soignées. Les très bonnes copies sont rares mais la qualité formelle ainsi que le très bon niveau de connaissances et de réflexion de ces candidats méritent d'être soulignés. Certains candidats ont pris l'initiative d'ajouter des concepts et références économiques à ceux qui leur étaient proposés, ce qui a été apprécié. Enfin, les bonnes copies se distinguent par leur concision, leur capacité à mener une réflexion économique et leur caractère opérationnel.

Les correcteurs s'accordent sur des conseils de base à formuler pour les candidats :

- le candidat doit avoir une culture économique minimale : il est par exemple illégal pour un Etat de subventionner des exportations -proposition qui apparaît dans un nombre non négligeable de copies ;
- à l'opposé, il n'est pas utile que le candidat déverse toutes ses connaissances sur la thématique sans se soucier de leur pertinence par rapport au sujet ;
- enfin, le candidat ne doit pas se limiter à reformuler un diagnostic et à proposer une juxtaposition d'idées (qui devraient par ailleurs rester cohérentes d'une partie à l'autre) ; il lui est demandé d'avoir du recul par rapport aux documents fournis et de s'efforcer de construire un raisonnement personnel.

1.2.3. Troisième concours

Jury : Mme Constance BOUBLIL-GROH et M. François FACCHINI

Sujet :

La crise financière de 2008 a mis en lumière la nécessité pour les institutions internationales et européennes de renforcer la stabilité financière. Dans le sillage des recommandations du G20, des travaux du Comité de Bâle et des réflexions sur le nouveau rôle des Banques centrales en matière de politique macro-prudentielle, l'Union bancaire est entrée en vigueur en novembre 2014.

Administrateur/trice civil/e au sein du service des politiques macroéconomiques et des affaires européennes de la direction générale du Trésor, vous devez préparer une note pour la directrice générale en vue d'une réunion du Haut Conseil de Stabilité Financière sur le présent et le futur de l'Union bancaire.

Il vous est demandé de faire un point d'étape sur les avancées de l'Union bancaire et d'identifier des évolutions possibles pour remédier aux failles à l'origine de la crise financière et renforcer la stabilité financière en Europe.

Note médiane : 9,00

Note moyenne : 9,08
(sans les zéros)

Concernant l'épreuve d'économie sur dossier, le candidat devait, après une lecture attentive des documents, être en mesure de repositionner l'union bancaire dans son contexte (crise financière de 2008 puis crise souveraine en zone euro de 2011-2012), de comprendre qu'elle constitue un élément du dispositif prudentiel, de décrire la boucle de rétroaction entre risque souverain et risque financier et de souligner les obstacles à la centralisation des mécanismes de supervision. Les candidats pouvaient ensuite développer des propositions pour accélérer l'achèvement de l'union bancaire et la compléter grâce à de nouveaux outils. Tous ces éléments étaient, il faut le rappeler, présents dans le sujet.

Le niveau des candidats apparaît globalement décevant. De trop nombreuses copies se limitent à proposer une juxtaposition d'idées en reprenant au mieux les documents sans véritable réflexion, sans réelle problématisation ni mise en relation avec le sujet. La plupart des copies n'a pas de conclusion et témoigne d'un manque de recul sur le diagnostic et les solutions à formuler. Enfin, le manque de maîtrise manifeste de concepts d'économie monétaire de base explique les notes les plus basses. Dans les pires situations, une absence de plan et des contresens manifestes ont été relevés, faisant état d'une culture très lacunaire, mais également de défauts de logique rudimentaire.

Les très bonnes copies sont rares mais la qualité formelle ainsi que le très bon niveau de connaissances et de réflexion de ces candidats méritent d'être soulignés. Les bonnes copies se distinguent par leur concision, leur capacité à mener une réflexion économique, leur caractère opérationnel et leur sens de la synthèse.

1.3. Question contemporaine

1.3.1. Concours externe

| | |
|--|--|
| <u>Jury :</u> | Mme Laurence FRANCESCHINI et M. Cyrille BONVILLAIN |
| <u>Sujet :</u> | L'Etat doit-il s'occuper du bonheur des citoyens ? |
| <u>Note médiane :</u> | 11,00 |
| <u>Note moyenne :</u> <u>(sans les zéros)</u> | 10,30 |

Sur le fond, le sujet a inspiré positivement la grande majorité des candidats, qui ont su généralement développer une réflexion nourrie et illustrée.

Les correcteurs se sont attachés avant tout à apprécier la capacité de réflexion personnelle structurée, progressive et argumentée. La cohérence d'ensemble de copies longues, généralement de huit à dix pages, a été déterminante dans la notation. Il est à souligner que les compositions pléthoriques (au-delà de douze pages) se révèlent, sauf exception, écrites au fil de la plume et incapables d'éviter la redondance ou les digressions.

Les bonnes copies ont su se concentrer sur la question posée, à savoir le « doit-il ? ». S'en éloigner conduisait nécessairement au hors-sujet. Cette interrogation supposait d'aborder la profondeur philosophique et historique du sujet en marquant notamment certaines étapes clés : la conception antique du bonheur, le rôle de l'État, la rupture de la Révolution française, la pensée libérale...

Les problématisations correctes du sujet devaient donc faire ressortir la tension entre la dimension essentiellement subjective du bonheur et la défense de l'intérêt général. Bien répondre à la question supposait dès lors de se focaliser sur l'État et non de disserte sur la conception individuelle du bonheur. Un effort de délimitation sémantique s'imposait à cet égard entre des notions voisines et pourtant bien distinctes comme le bien-être, le bien-vivre, la prospérité, ainsi qu'entre les divers aspects du verbe " s'occuper de " : il convenait de mettre en évidence les diverses déclinaisons d'une politique du bonheur, depuis la dispensation pastorale des soins ou le formatage moralisateur des vies jusqu'à l'intrusion despotique dans les consciences et dans les corps.

Il faut noter la déception que suscite chez le lecteur une formulation du plan sans relief, peu problématisée, circulaire ou ne faisant pas clairement ressortir le contraste entre les deux (ou trois) parties, non plus que leur articulation. Cette faiblesse initiale de la copie entraîne mécaniquement des risques de traitement confus ou purement descriptif du sujet. Ce point de méthode est donc essentiel à rappeler.

Par ailleurs, certaines copies sont tombées dans le piège d'un propos de portée uniquement philosophique ou théorique. Dans le contexte du concours de l'ENA, l'épreuve de « Question contemporaine » implique forcément une mise en perspective historique assortie de références de philosophie politique liées aux grands débats mais aussi aux grands enjeux actuels ainsi qu'aux politiques publiques. Point positif : la plupart des candidats se sont demandé comment l'État doit s'occuper du bonheur. Ils ont eu recours à des exemples contemporains de politiques publiques contribuant au développement du bonheur individuel. On peut regretter que ces exemples aient porté parfois sur des éléments relativement anecdotiques (interdiction relative à la consommation de tabac

par exemple) ou aient été l'occasion de plaquer un certain nombre d'arrêts de la jurisprudence administrative assez éloignés de la question posée...

Le risque totalitaire ne pouvait quant à lui être absent du traitement du sujet. Sur ce point, on regrette que de nombreuses copies ne l'aient même pas abordé, ou se soient cantonnées à des clichés plats sur « le » totalitarisme, réduit à une unique et vague figure politique, au prix de confusions historiques surprenantes compte tenu de la formation des candidats. La faiblesse du regard critique sur les tendances intrusives de l'État a constitué un manque avéré : trop peu de copies ont posé la question du biopouvoir, mise en lumière par plusieurs auteurs contemporains, de Foucault à Sloterdijk, et interrogé l'inscription du souci de jouissance dans les dispositifs modernes de la souveraineté.

De même, on regrettera le caractère parfois allusif des références à la philosophie des Lumières, quand elles existent, et parfois exclusivement traitée sous l'angle des théories contractualistes de l'Etat. L'idée structurante pour le sujet de sécularisation du concept de bonheur dans l'Europe du XVIIIe siècle n'a été que trop rarement abordée en ces termes. Il eût été aussi valorisant et inspirant pour les candidats de mieux définir les termes du sujet, notamment celui de « citoyen » qui vise l'individu dans la cité.

Sur un plan plus rhétorique, attention également aux références, souvent strictement identiques d'une copie à l'autre. Les correcteurs ont noté la profusion d'illustrations empruntées à des domaines aussi variés que la littérature, l'histoire, la poésie, les beaux-arts ou la cinématographie. Cette abondance, pratiquée à bon escient, a clairement profité aux meilleures copies compte tenu de la justesse et de la pertinence des évocations. Mais souvent, elle a desservi l'appréciation finale lorsque les citations semblaient artificielles, stéréotypées ou par trop systématiques. La culture générale ne consiste pas en un étalage de connaissances disparates mais à leur utilisation au service du raisonnement.

Sur la forme, les copies se sont révélées dans l'ensemble bien travaillées et présentées, avec un louable souci de mise en page. Mais on a dû parfois déplorer des écritures peu lisibles (pattes de mouche notamment), voire illisibles. Ce point doit être absolument pris en compte par les candidats : être bien compris c'est d'abord pouvoir être lu ! Les copies de concours qui exigent un effort préalable de déchiffrement ne mettent pas toutes les chances de leur côté...

Les correcteurs ont noté beaucoup d'introductions trop longues, atteignant une page et demie ou même dépassant deux pages. Une telle prolixité dans la phase de cadrage du sujet nuit à la clarté et conduit à des redites dans le corps du devoir.

De rares copies n'ont pas fait d'annonce de plan. D'autres, bâclées, n'ont pas proposé de conclusion. Ces défauts, qui affectent la structure même du devoir, ne sont pas acceptables. On ne saurait davantage se dispenser de marquer une séparation claire des parties et des sous-parties (paragraphe, alinéa, astérisques, soulignements...). Les copies sales (traînées de blanc correcteur, ratures, taches...) ont été pénalisées : elles témoignent d'un travail improvisé, et accessoirement d'un manque de respect pour le lecteur. Quelques fautes d'orthographe, d'accord ou de syntaxe, récurrentes, ont été relevées et restent peu admissibles à ce niveau de concours. Trop de candidats semblent ignorer qu'on doit dire " sans qu'il soit " (pas " sans qu'il ne soit ") et " enjoindre à quelqu'un de faire " (pas " enjoindre quelqu'un à faire ") ; qu'on doit écrire " il fut ", " il eut " sans accent circonflexe au passé simple de l'indicatif (mais " qu'il fût ", " qu'il eût " à l'imparfait du subjonctif), ou encore " elles se sont succédées " (mais " elles se sont rencontrées ") ; qu'on doit mettre une majuscule au nom " les Français " mais pas à l'adjectif " le peuple français " ; qu'on ne doit pas confondre " dénoter " (indiquer) avec " détonner " (trancher sur)... Faut-il rappeler que la pratique d'un français correct est requise par les fonctions qu'aspirent à exercer les candidats ?

1.3.2. Concours interne

| | |
|--|--|
| <u>Jury :</u> | Mme Danièle OHAYON et M. Philippe SAUZEY |
| <u>Sujet :</u> | Peut-on faire confiance aux pouvoirs publics ? |
| <u>Note médiane :</u> | 9,00 |
| <u>Note moyenne :</u> <u>(sans les zéros)</u> | 9,38 |

Observations de forme

Les copies témoignent souvent d'un réel souci de présentation : le plan est annoncé de façon claire, les candidats n'hésitent pas à numéroter les parties et sous-parties, les paragraphes se distinguent bien. Il demeure toutefois quelques copies dont la forme n'est pas satisfaisante : paragraphes trop longs (une page entière, voire davantage), aspect général insuffisamment soigné, et toujours quelques écritures difficiles à déchiffrer (même si ce point est, bien entendu, malaisé à corriger pour chacun).

Les efforts de présentation sont donc toujours à poursuivre. Les correcteurs rappellent que la présentation formelle doit être une aide à la compréhension du document, pour des lecteurs qui auront souvent besoin, dans la vie professionnelle, d'aller rapidement à l'essentiel. Il faut, en quelque sorte, faire ressortir visuellement les étapes du raisonnement. L'articulation des parties et des paragraphes doit refléter la progression de la démonstration. Dans l'idéal, un paragraphe doit débiter par l'énoncé d'une idée, suivi par les éléments de fait, les exemples ou les références qui soutiennent l'argumentation.

On peut ajouter quelques recommandations pratiques :

- écrire en noir (plus lisible) plutôt qu'en bleu ;
- ne pas hésiter à utiliser les tirets pour des énumérations ou des listes d'exemples ;
- ne pas faire trop long (éviter d'aller au-delà de deux copies doubles, ceci dépendant naturellement, par ailleurs, de la taille de l'écriture et de « l'aération » du texte).

Les candidats gagneraient enfin à faire des introductions plus courtes et à éviter les conclusions qui se bornent à résumer leur travail (la grande majorité des copies).

Observations de fond

De façon générale, il faut se placer dans le cadre d'une épreuve de « question contemporaine », qui n'est pas un devoir d'histoire ou de philosophie.

L'épreuve a permis de constater que les candidats ont énormément travaillé sur la question de l'Etat, sa création et ses responsabilités vis-à-vis du citoyen. Tout ce savoir accumulé est largement restitué dans de nombreuses copies. Certaines vont jusqu'à évoquer les penseurs de la Grèce antique ou la Rome de Jules César. D'autres proposent même 2000 ans d'histoire des relations entre les citoyens et l'Etat. Or l'intitulé est clair et vise à faire réfléchir le candidat sur la société contemporaine. Consacrer une bonne partie de sa copie à l'histoire peut rassurer le candidat qui se sent ainsi en terrain bien préparé. En revanche, les correcteurs considèrent qu'il s'agit d'un hors-sujet. Certes, toutes les connaissances, dans de nombreux domaines, y compris l'histoire des idées, doivent être mises à

contribution, mais dans le cadre d'une réflexion sur la situation actuelle. La présentation de l'épreuve pourrait être revue pour souligner davantage ce point.

Les candidats du concours interne ont l'atout de leur expérience de travail dans la fonction publique. Or à les lire, on a le sentiment qu'ils ne souhaitent pas s'en servir. De nombreuses copies sont singulièrement dépourvues d'exemples concrets. La dimension locale de la relation aux pouvoirs publics, quand elle existe, n'est que mentionnée, les inégalités sociales sont peu évoquées. Il est surprenant de ne pas trouver de référence au mariage pour tous et aux imposantes manifestations qui ont occupé les rues au moment du vote de la loi. Il s'agit pourtant d'une rupture de confiance spectaculaire entre l'Etat et une partie des citoyens, plus parlante que l'évocation des guerres de Religion au XVI^e siècle, trouvée dans plusieurs copies. C'est comme si le candidat imaginait la copie idéale comme un texte éthéré, où n'apparaîtraient surtout pas les sujets délicats. Cette autocensure aboutit à des copies très uniformes où le point de vue personnel apparaît rarement.

L'examineur traque donc l'originalité comme une denrée rare. Parfois, il croit la trouver dans un référence... jusqu'au moment où elle apparaît dans les mêmes termes sous la plume de plusieurs candidats, trahissant la fiche de lecture. Nous ne saurions trop conseiller aux candidats de ne pas parler, par exemple, d'un film qu'ils n'ont manifestement pas vu alors que les correcteurs, eux, le connaissent fort bien.

Enfin, dans bien des copies, un catalogue de raisons expliquant la perte de confiance dans les pouvoirs publics est énoncé, sans hiérarchie entre les phénomènes essentiels et ceux qui sont accessoires.

Ces observations générales peuvent être complétées par **quelques recommandations particulières** liées au sujet de cette année et à des défauts rencontrés dans plusieurs copies :

- il faut **réfléchir à la signification des principaux termes** du sujet et il est souvent utile de préciser cette définition **en introduction**. Ainsi, les « pouvoirs publics » ont trop souvent été compris comme recouvrant les seules institutions politiques ou de l'Etat, alors qu'il s'agissait aussi de tous les échelons de l'administration, des collectivités locales, des institutions publiques internationales. Les devoirs qui se sont concentrés sur l'aspect institutionnel ont été, par la force des choses, très largement historiques et doctrinaux. Une réflexion insuffisante sur l'intitulé du sujet peut ainsi conduire à passer à côté d'une bonne partie de la question posée.

- **le dossier doit être utilisé à bon escient**, dans les conditions précisées par les textes qui fondent les épreuves. En l'occurrence, le dossier pouvait aider les candidats à revenir à l'actualité et au concret : il comportait des exemples des succès et des échecs de l'administration (en particulier, outre le domaine bien connu de la santé publique, on attendait l'évocation de la confiance que l'on peut accorder, ou non, aux pouvoirs publics pour garantir l'épargne ou la valeur de la monnaie). À l'inverse, quelques candidats en mal d'inspiration ont paraphrasé les textes proposés, ce qui n'est pas non plus à conseiller.

- il faut **se garder des affirmations trop simples ou non étayées**. Ainsi, des candidats assez nombreux ont cru pouvoir affirmer que les régimes autoritaires ne se fondaient jamais sur une certaine confiance. Une vision manichéenne de l'histoire de France est également frappante : aucune part pour la confiance avant la Révolution, la pleine confiance après... Dans le même esprit, **les références doctrinales** doivent être présentées comme telles, et pas comme des vérités démontrées : ainsi, le « contrat social » est une théorie politique et pas une donnée historique. Ces références doctrinales doivent être utilisées comme des éléments pour la réflexion : en faire des arguments d'autorité traduit au pire une incompréhension, au mieux une maladresse.

- enfin, il faut **répondre à la question posée**. Les correcteurs ont détecté au moins **deux dérives** fréquentes dans les copies :

- **reformuler la question** (du type: se demander si l'on peut faire confiance aux pouvoirs publics revient en réalité à s'interroger sur etc.). Écrire, comme nous l'avons trouvé dans certaines copies, qu'il aurait mieux valu poser une autre question dénote, certes, une opinion personnelle, mais n'est pas très habile !

- **ne pas donner une réponse claire**. Nombre de candidats ont ainsi articulé leur raisonnement en deux temps : les pouvoirs publics ont besoin de confiance (ou sont fondés sur la confiance) ; voilà ce qu'ils doivent faire pour l'entretenir ou la faire progresser. On évite ainsi de s'engager et de dire précisément si on peut accorder cette confiance. Cette démarche trop prudente fait passer à côté d'une partie du sujet : dans certains domaines, l'administration est efficace, dans d'autres elle peut connaître des échecs, mais souvent il faut lui faire confiance parce qu'elle est seule à pouvoir conduire l'action collective, etc.

La difficulté de cette épreuve est donc de montrer sa compréhension du monde contemporain en restant dans le périmètre défini par le sujet énoncé et sans se limiter à une vision théorique.

1.3.3. *Troisième concours*

| | |
|-------------------------|--|
| <u>Jury</u> : | Mme Claude SUIRE-REISMAN et M. François-Régis CLOUP-MANDEVALLE |
| <u>Sujet</u> : | Le « vivre ensemble » : une affaire de l'État ? |
| <u>Note médiane</u> : | 12,00 |
| <u>Note moyenne</u> : | 11,55 |
| <u>(sans les zéros)</u> | |

A. L'examen des copies a été réalisé par les deux correcteurs sur la base d'une grille qui a pris en compte les éléments suivants :

- l'existence et la pertinence d'un plan,
- une définition du « vivre ensemble »,
- la compréhension du sujet,
- la clarté de la démonstration,
- le style et l'orthographe,
- la vision et les références mondiales, internationales ou européennes,
- le niveau des connaissances historiques, philosophiques, juridiques notamment,
- l'originalité des arguments.

B. Les notes des 65 copies sont dispersées de 5/20 à 18/20

20 copies se situent sous la moyenne. 19 copies vont de 14 à 18/20

C. Sur la forme :

Les correcteurs ont relevé avec surprise le niveau élevé de fautes d'orthographe ou de syntaxe de certaines copies. Il en a été tenu compte dans la notation.

De même, un certain nombre de copies ne comportent pas de conclusion, voire d'introduction ou de plan, et parfois la fin de la copie est bâclée, sans doute par mauvaise gestion du temps de l'épreuve.

Des copies, notamment parmi les plus longues, comportaient beaucoup de redites.

Quelques-unes ont plutôt fait une note de synthèse ou une note journalistique. Dans l'ensemble, les documents joints au sujet ont été modérément utilisés mais à bon escient.

D. Sur le fond :

Les moins bonnes copies étaient très incomplètes, mal écrites, difficiles à lire et à comprendre, souvent péremptives, oubliant de justifier leurs assertions. Elles n'ont souligné que le seul rôle impératif de l'État, en omettant de mentionner les autres acteurs du vivre ensemble dont la famille, l'école, etc.

Les copies moyennes entre 10 et 13 étaient intéressantes mais incomplètes, tant sur les connaissances que sur la dynamique de raisonnement du sujet.

Les meilleures copies ont clairement défini le " vivre ensemble ", voire les différents cercles du vivre ensemble, et ont mesuré la complexité du sujet à traiter.

Elles ont compris le sujet en intégrant correctement les problématiques du rôle respectif des différents acteurs du vivre ensemble et en proposant d'intéressantes actions.

Ainsi, ces copies comportent :

- un rappel historique, version moderne du « contrat social » de JJ. Rousseau, la notion de Nation
- un rappel du cadre juridique national et international
- la notion de partage de valeurs communes. Lesquelles ? Quel ciment ? Le droit et le devoir ? (charte, constitution ...)
- les menaces pour le vivre ensemble : inégalités, intolérances (ethnique, religieuse, sociétale ...), l'identité nationale, l'évolution du rôle éducatif de la famille, l'instruction défailante des valeurs à l'école, la notion de respect, les fractures géographiques, sociales, économiques, culturelles, l'exclusion et in fine le terrorisme
- la notion d'intégration/assimilation dans le village « monde », la mondialisation, le rôle des réseaux sociaux, l'influence des migrations
- le rôle de l'État et ses limites : capacité et légitimité à agir/former/légiférer/sanctionner, risque de dérives autoritaires et évolutions. Le contrôle démocratique à renforcer
- la responsabilité personnelle : rôle de la famille, actions associatives, mécénat, bénévolat. Engagement personnel au service du pays : armée, police, pompiers.

Au surplus, ces copies ont comporté une approche ouverte à la lecture aisée et simple. Les notes élevées témoignent de ces qualités.

1.4. Questions sociales

1.4.1. Concours externe

Jury : Mme Sabine FOURCADE et M. Yann LEROY

Sujet :

Administrateur(trice) civil(e) à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, vous rédigez une note pour la ministre du Travail destinée à lui présenter la réforme du financement de la formation professionnelle de 2014. Vous analyserez, à la lumière des effets attendus, les opportunités et les risques de cette réforme et proposerez les conditions d'atteinte de ses objectifs.

Note médiane : 9,50

Note moyenne : 9,53
(sans les zéros)

L'épreuve de questions sociales portait sur la réforme du financement de la formation professionnelle intervenue en 2014. Il était demandé aux candidats de présenter la réforme, d'en analyser les enjeux et les risques, et de proposer à la ministre les voies et moyens permettant de mieux garantir l'atteinte des objectifs poursuivis.

Les remarques principales du jury sont les suivantes :

1/ La forme de la note de synthèse est globalement bien maîtrisée

Globalement, on peut souligner une bonne appréhension de l'exercice : les candidats, dans leur grande majorité, savent réaliser une note de synthèse claire et construite : ils sont capables, en 5 h, de synthétiser 25 pages de documents souvent arides, d'en extraire les informations essentielles et de les organiser, ce qui montre un bon niveau de préparation.

Ils ont très majoritairement une bonne maîtrise de la langue française.

Toutefois, si l'exercice est globalement maîtrisé, la plupart des candidats ne réalise pas une véritable introduction. Celle-ci reste souvent très à plat et ne comporte pas de problématique.

2/ La connaissance du sujet et des fondamentaux des politiques sociales est souvent insuffisante

La qualité de l'exercice réalisé par la majorité des candidats tient à leurs compétences générales d'analyse et de synthèse, bien plus qu'à leur maîtrise du sujet : on constate aisément qu'ils ne sont en général pas familiers de la formation professionnelle, laquelle est, le jury en est conscient, une politique publique multiforme qui nécessite une bonne connaissance d'une architecture et de dispositifs complexes, du rôle de nombreux acteurs, et d'une maîtrise tant du droit du travail que des principes de la négociation sociale.

On note trop souvent de réelles lacunes juridiques : trop de candidats ne savent pas comment s'élabore le droit du travail, voire ignorent le rôle de la négociation collective. Une insuffisante maîtrise de la hiérarchie des normes a pu également parfois être constatée.

3/ La qualité du raisonnement et des propositions reste souvent trop conventionnelle

Par manque de maîtrise du sujet, les copies restent donc souvent trop « accrochées » au dossier. Les changements de dynamique, de logique entre éléments du dossier ne sont pas toujours très clairement identifiés ou, lorsque c'est le cas, restent peu explicites. Peu de candidats ont su remettre les documents en perspective et faire preuve d'esprit critique.

On peut penser qu'une meilleure connaissance des enjeux de la formation professionnelle aurait donné aux candidats l'assurance –et surtout les arguments- pour réaliser une note de synthèse plus personnelle. Il s'agit donc là d'un défaut de jeunesse », lié à la logique même du concours, qui pourra être amendé par une formation plus approfondie sur les enjeux et les contraintes des politiques publiques que ne l'est la formation préparatoire.

Pour les mêmes raisons, les pistes proposées restent souvent très approximatives voire banales. De plus, on rencontre dans de nombreuses copies une vision très traditionnelle du rôle de l'État et une représentation peu actualisée de ses modes d'actions. A la question posée sur la façon dont l'État peut favoriser la bonne mise en œuvre de la loi, beaucoup ont répondu par des propositions peu innovantes limitées au contrôle administratif et à la dépense publique (subventions ou aides fiscales). Les futurs hauts fonctionnaires de l'État doivent apprendre à mettre en œuvre d'autres moyens : le dossier donnait des pistes pour que soient proposés des outils de développement du dialogue social, dans l'entreprise comme entre partenaires sociaux, ainsi que de soutien aux PME. La notation a valorisé les copies qui ont su formaliser ces propositions de façon réaliste et concrète.

1.4.2. Concours interne

Jury : Mme Tiphaine GARAT et M. Jean-Yves HOCQUET

Sujet :

Vous êtes chargé/e de mission à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. En vue d'une réunion interministérielle, vous présentez à votre directrice un état des lieux de l'emploi des seniors et lui proposez des pistes de réflexion pour consolider l'amélioration constatée.

Vous pourrez, le cas échéant, inclure des mesures susceptibles d'être mises en œuvre par d'autres acteurs que le ministère du Travail.

Note médiane : 8,50

Note moyenne : 8,64
(sans les zéros)

L'épreuve de questions sociales a donné lieu à des copies de qualité assez homogène. Peu de copies étaient franchement mauvaises mais peu étaient enthousiasmantes. Une méconnaissance assez fréquente des mécanismes de base des retraites a été constatée. Les plans étaient dans l'ensemble très fidèles aux questions de l'énoncé. De même, peu ont choisi de prendre des risques en rajoutant des éléments de réflexion plus personnels ou sur la possibilité d'agir à travers d'autres leviers que les mesures du champ social sur l'emploi des seniors alors que le sujet les y invitait. Si le formalisme de la note administrative est bien acquis, on peut regretter souvent une très grande prudence.

1.4.3. Troisième concours

Jury : Mme Claire SCOTTON et M. Raphaël DALMASSO

Sujet :

Vous êtes chef/fe du bureau des relations collectives à la direction générale du Travail. En vue de la prochaine réunion de la Commission nationale des négociations collectives, le directeur général vous demande un état des lieux du chantier de la restructuration des branches, ses enjeux et les moyens d'atteindre l'objectif de passer de 700 à 200 branches en 2019.

Note médiane : 10,50

Note moyenne : 10,08

(sans les zéros)

L'épreuve de questions sociales de cette année portait sur le processus de restructuration des branches professionnelles enclenché par le Ministère du Travail depuis 3 ans, et visant à terme à réduire le nombre de branches (et de conventions collectives) de plus de 700 à environ 200. Il était demandé au candidat de faire un bilan de la première période de restructuration, et de proposer des solutions pour améliorer le processus de réduction et de rationalisation des branches professionnelles. Une des difficultés de la note résultait de cette temporalité : il fallait avoir bien compris le processus passé pour que les propositions sur l'amélioration de ce processus soient crédibles. De plus, la décision politique de restructuration étant d'ores et déjà actée, il fallait axer prioritairement la réflexion sur les difficultés de sa mise en œuvre, et les solutions pouvant être apportées, plutôt que sur la pertinence même de la restructuration. La longueur et la technicité du dossier devaient également être surmontées par une synthèse à la fois exacte, exhaustive, compréhensible, mais pas trop descriptive.

Le dossier proposé étant relativement complet, il a été difficile d'évaluer si les candidats avaient ou non des connaissances sur ce sujet avant l'épreuve. Cependant, beaucoup de copies se sont perdues dans la procédure et la technicité du processus de restructuration, et sont restées trop subordonnées aux documents, en ayant du mal à les classer et relativiser leur importance. La note de synthèse ne doit pas être considérée comme un résumé, même clair, des documents, mais comme une présentation articulée des sources en vue de l'élaboration d'une solution, avec des propositions concrètes. Le plan a ainsi souvent été décevant, car trop peu problématisé.

Un des objectifs de cette épreuve était de déceler les enjeux sous-jacents de la réduction du nombre de conventions collectives de branches, enjeux pouvant en partie expliquer le retard pris dans ce processus, et l'éventuelle nécessité de la mise en place d'une phase dorénavant moins incitative et plus impérative de réduction des branches. Ces enjeux sont nombreux et n'ont pas été suffisamment décrits. Par exemple, une des causes possibles de la difficulté de fusionner des branches professionnelles vient de l'harmonisation nécessaire des droits prévus dans les conventions collectives. Faut-il harmoniser « par le haut », ou « par le bas » les droits ? Un autre enjeu est lié à l'incidence des fusions sur la représentativité de syndicats, et la peur d'un risque de perte, dans la nouvelle branche fusionnée, de la qualité de syndicat représentatif.

D'un point de vue formel, quelques copies étaient, à la surprise des correcteurs, indigentes concernant le style et l'orthographe. Ces copies étaient heureusement très minoritaires. Plus généralement, le style des candidats est souvent lourd, peu compréhensible, peu précis et abusivement technocratique. Un effort d'intelligibilité et de pédagogie serait pertinent à mener pour les candidats futurs.

Une note de synthèse doit normalement se terminer par des propositions. Cette partie a certainement été la plus négligée par les candidats, même s'il est difficile d'intervenir dans un processus d'ores et déjà en cours. Ainsi, les propositions d'amélioration du processus de restructuration étaient le plus souvent soit faibles (se résumant à une sorte de statu quo, les problèmes devant finir pas se résoudre par eux-mêmes) soit peu réalistes, ou peu concrets. Aussi, la fonction d'aide à la décision que doit revêtir ce document était souvent lacunaire, voire absente.

En définitive, les résultats ont souvent été moyens. Il y a eu peu de copies excellentes, sortant vraiment du lot, et peu de très mauvaises copies, témoignant que l'épreuve, au moins dans sa méthodologie, a été préparée. On aimerait cependant, malgré la technicité du sujet, que les candidats arrivent à prendre de la hauteur, et témoignent d'une véritable pensée autonome et articulée.

1.5. Finances publiques

1.5.1. Concours externe

| | |
|--|--|
| <u>Jury :</u> | Mme Brigitte SABLAYROLLES et M. Etienne DOUAT |
| <u>Sujet :</u> | |
| Question n° 1 : | A quoi sert la loi de programmation des finances publiques ? (notée sur 8) |
| Question n° 2 : | Les enjeux de la fraude fiscale (notée sur 6) |
| Question n° 3 : | Le semestre européen (notée sur 6) |
| <u>Note médiane :</u> | 8,00 |
| <u>Note moyenne :</u> <u>(sans les zéros)</u> | 8,71 |

Le jury relève une grande hétérogénéité des copies :

- ainsi, certaines copies ont été jugées bonnes, voire excellentes, et 121 candidats ont obtenu des notes supérieures à 12 et allant jusqu'à 18. Ces derniers ont su répondre avec pertinence et concision aux questions posées et ont ainsi obtenu de bons résultats. Ils ont fait preuve des qualités essentielles attendues par les membres du jury : savoir définir un sujet et l'ancrer dans l'actualité, bien rédiger, faire preuve de réflexion et de recul, sélectionner de façon organisée des connaissances en lien avec le sujet en les structurant autour d'une problématique à la fois claire et simple, analyser un document sans le paraphraser et gérer le temps.
- à l'inverse, d'autres candidats se sont montrés éloignés du minimum requis, témoignant d'une absence de préparation à la 5ème épreuve écrite du concours ou d'une possession partielle du programme. Une partie des candidats n'a pas bien assimilé les attentes de cette épreuve, en termes de méthode comme de programme, et a ainsi obtenu une note inférieure à 5 (91 copies). Ces derniers n'ont pas traité la totalité des questions, faute de temps ou de maîtrise des aspects du programme. Parmi les candidats ayant obtenu les notes les plus faibles, certains

n'ont pas même le niveau minimum attendu d'un diplômé en termes d'orthographe, de vocabulaire, de style et de syntaxe.

- enfin, les autres candidats, tout en ayant manifestement préparé l'épreuve et montrant des capacités de rédaction certaines, auraient dû approfondir leur réflexion et faire preuve de recul.

Cela était notamment visible dans la rédaction de la réponse à la question 1, notée sur 8, où un (trop) large développement a pu être consacré à l'origine et à la définition de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) sans que les candidats entrent véritablement dans le sujet et apportent une réponse à la question posée. Les apports des différentes lois de programmation, de même que leurs limites, ont trop souvent tenu une part réduite, voire inexistante, beaucoup de copies s'étant focalisées sur la question de la remise en cause ou non du principe d'annualité budgétaire. Par exemple, le cadre temporel et le périmètre des lois de programmation des finances publiques auraient dû être précisés. Des notions clés comme le budget triennal de l'Etat, le plafonnement des dépenses fiscales et des taxes affectées aux opérateurs, le cadrage de l'ONDAM et de la réserve de performance, auraient mérité d'être présentées. Des données appartenant au domaine de la culture générale, comme le plan d'économies de 50 Mds€ de 2015 à 2017, incluant la baisse de la DGF auraient pu être plus systématiquement mobilisées.

S'agissant de la réponse à la question 2, les enjeux de la fraude fiscale méritaient, au-delà de l'enjeu financier et de cohésion sociale, un développement sur les conséquences en termes de politique publique. A cet égard les principales dispositions récentes en matière de lutte contre la fraude auraient dû être exposées. De même que la fraude devait être définie en préalable, car il convient sur un tel sujet d'éviter le piège des lieux communs.

S'agissant de la question 3, elle a quelquefois été traitée de manière incomplète, faute de temps. Peu de candidats ont pu décrire un calendrier complet du « semestre européen », consubstantiel à la notion de semestre.

Les trois sujets étaient accompagnés de documents, que les candidats doivent utiliser à bon escient. Par exemple, pour la question n°1, l'article 34 de la Constitution était suivi d'un extrait de la loi organique n° 20121043 du 17 décembre 2012, conduisant nombre de candidats à affirmer que les lois de programmation ont été instituées en 2012 alors qu'elles résultent de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. De même, les documents accompagnant la question n° 2, n'ont pas toujours été exploités, voire correctement interprétés. Enfin, le 3ème sujet était accompagné d'un bref extrait du règlement n°1175/2011 du 16 novembre 2011 qui exposait simplement 5 éléments composant cette procédure, éléments qui n'ont pu être utilisés par les candidats pressés par le temps.

Trois observations de méthode sont émises :

- les candidats peuvent avoir tendance à ne pas lire assez attentivement les questions et à y répondre mécaniquement en restituant une fiche de préparation. Or, les questions rédigées sous format interrogatif ou de réflexion demandent un positionnement, bien plus qu'une récitation de fiche. Ainsi la question n°1 « *A quoi sert la LPFP ?* » n'est pas « *La LPFP* ». De même, la question n°3 « *Les enjeux de la fraude fiscale* » n'est pas « *La fraude fiscale* ».
- les réponses sont parfois traitées comme s'il s'agissait de dissertations, comprenant une longue et dense introduction, puis déployant un plan très structuré sans véritable contenu additionnel car tout a été dit dans l'introduction.
- certains candidats changent l'ordre des questions pour traiter le sujet sur lequel ils se sentent le plus à l'aise et développent la réponse comme si cette question était notée sur 8, alors qu'elle l'est sur 6 points seulement. Ces candidats n'arrivent généralement pas à traiter correctement les trois questions dans le temps imparti.

Le jury formule les conseils suivants à l'attention des futurs candidats :

- l'ensemble du programme doit être assimilé. Il s'agit d'une épreuve technique, des connaissances précises et maîtrisées en matière de finances publiques sont attendues.
- la réussite de l'épreuve suppose de savoir gérer son temps, en lisant attentivement les sujets et en répondant de façon équilibrée aux trois questions posées.
- enfin, l'attention des candidats est appelée sur la forme : des réponses problématisées et structurées mais sans le formalisme d'une dissertation (en particulier, sont superflus les phrases chapeaux en tête des sous-parties, les phrases de transitions, les rappels réguliers du plan). Par ailleurs, un minimum de soin apporté à l'écriture facilite la lecture des correcteurs qui ont un grand nombre de copies à corriger en un temps limité. Un nombre excessif de fautes d'orthographe et des erreurs de syntaxe grossières ne sont pas acceptables.

1.5.2. Concours interne

| | |
|--|--|
| <u>Jury :</u> | Mme Sophie BAZIADOLY et M. Pierre-Marie CARRAUD |
| <u>Sujet :</u> | |
| Question n° 1 : | <i>Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales</i> (notée sur 8) |
| Question n° 2 : | <i>Le responsable de programme</i> (notée sur 7) |
| Question n° 3 : | <i>L'impôt et la famille</i> (notée sur 5) |
| <u>Note médiane :</u> | 8,50 |
| <u>Note moyenne :</u> <u>(sans les zéros)</u> | 8,21 |

L'épreuve écrite de finances publiques, d'une durée de trois heures, a pris la forme de trois questions à réponses courtes pouvant prendre appui sur plusieurs documents.

Le jury a estimé que le niveau des candidats était correct pour répondre aux attentes de cette épreuve, en termes de méthode comme de connaissances sur le programme. Certaines copies ont été jugées bonnes voire très bonnes, les trois questions posées ayant été traitées de façon satisfaisante et équilibrée. Ces candidats ont fait preuve des qualités essentielles attendues par les membres du jury : savoir définir un sujet ; bien rédiger ; faire preuve de réflexion ; sélectionner de façon organisée des connaissances en lien avec le sujet en les structurant autour d'une problématique à la fois claire et simple; analyser un document sans le paraphraser.

À l'inverse, bon nombre d'autres candidats n'ont pas traité la totalité des questions : le plus souvent la seconde et la troisième ont été partiellement traitées ; le dernier sujet n'a pas toujours été traité. Enfin, quelques copies blanches ont été rendues.

Le jury a cherché, au travers des trois questions posées, à évaluer des compétences et des connaissances différentes chez les candidats. Au-delà des exigences communes de clarté et de

structuration nécessaires à toute démarche analytique, les questions n'appelaient pas en effet le même type de traitement, ce que les candidats ont dans leur grande majorité perçu.

Ainsi, le premier sujet, considéré par le jury comme une question de cours, requérant un effort de synthèse, tout en étant un sujet d'actualité, a été plutôt bien traité par les candidats et de façon assez complète (cadre juridique, montants et circuits financiers, gouvernance des finances publiques, pistes de réflexion et chantiers de réforme à venir tels que la réforme de la dotation globale de fonctionnement), même si certains ont eu des difficultés à le cerner ou ont oublié certaines dimensions importantes dans le traitement qu'ils en ont proposé.

Le deuxième sujet, d'une nature plus technique mais accompagné de documents rappelant les connaissances indispensables à son traitement et fournissant des exemples pouvant être utilisés dans la réponse, a été en moyenne moins réussi. Le jury regrette que certains candidats, sans doute par manque de connaissances, n'aient proposé qu'un traitement très descriptif, parfois sans valeur ajoutée par rapport aux documents, ou insuffisamment structuré. Le jury a au contraire valorisé les réponses qui, après avoir exposé le rôle des responsables de programme selon les textes, faisaient preuve d'un recul critique et mettaient alors l'accent sur les jeux d'acteur et la place qu'y tiennent les responsables de programme (en commençant par nommer les fonctions qu'occupent concrètement ces responsables), sur la portée réelle de leur liberté de gestion et de leur responsabilité, sur la pertinence que peuvent revêtir les indicateurs de performance dans le pilotage des crédits du programme dont ils ont la charge, etc. Certains candidats sont néanmoins allés trop loin sur ce dernier point, substituant alors à la question posée des considérations générales sur la performance dans la LOLF.

Le troisième sujet, que le jury a voulu très ouvert, y compris à des enjeux plus économiques ou sociologiques, a donné lieu à une notation plus tranchée que les deux autres sujets. Bon nombre de candidats ont en effet traité hâtivement ce dernier sujet, soit par manque de maîtrise des mécanismes de l'impôt (notamment le quotient familial), soit par manque de temps. Les réponses apportées se sont alors centrées sur l'imposition du revenu des personnes physiques (IRPP) au lieu de montrer la manière dont le système fiscal français prenait en compte la famille. Le jury a au contraire valorisé les candidats capables d'élargir le champ de leur réflexion.

1.5.3. Troisième concours

Jury : Mme Florence BONNAFOUX et M. Louis BAHOUUNE

Sujet :

Question n° 1: Les ressources du budget de l'Union européenne (appuyée d'un document et notée sur 8)

Question n° 2: Quel est l'impact du vieillissement de la population française sur les finances publiques ? (appuyée d'un document et notée sur 6)

Question n° 3: La charge de la dette dans le budget de l'Etat (appuyée de deux documents et notée sur 6)

Note médiane : 9,00

Note moyenne : 8,80
(sans les zéros)

Les questions constituant l'épreuve de finances publiques avaient pour objectif de tester l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques des candidats ainsi que leur capacité de synthèse et de restitution par écrit. Le jury a constaté la grande hétérogénéité des copies. Bien que très marginales, certaines copies se sont avérées dépourvues de toute qualité formelle et n'ont pu qu'être sanctionnées par le jury. A cet égard, le jury tient à rappeler que si la forme ne peut masquer l'absence de fond, l'absence de forme ne peut que desservir les connaissances de fonds exprimées. A l'inverse, le jury se félicite de la qualité de certaines copies qui tant sur la forme que sur le fond traduisent un très bon niveau de connaissances accompagné de réelles aptitudes à la restitution écrite.

À l'évidence, la diversité des profils des candidats qui se présentent au 3^{ème} concours rend l'exercice de la correction stimulant pour le jury qui s'en félicite.

La première question, relative aux ressources du budget de l'Union européenne, a été globalement maîtrisée par les candidats et le document fourni bien exploité. Le jury a particulièrement apprécié les copies dans lesquelles les connaissances étaient présentées de façon ordonnée, avec un traitement systématique des problèmes sous-jacents. Le jury regrette cependant que certains candidats n'aient pas réussi à prendre du recul en vue d'une mise en perspective plus contemporaine. A cet égard, peu de candidats ont abordé les enjeux de souveraineté à la lumière du projet de mise en place d'un « impôt européen ».

La seconde question, relative à l'impact du vieillissement sur les finances publiques, a manifestement été celle dont le traitement a été le plus délicat pour la majorité des candidats. Le jury avait entendu par ce thème appréhender les capacités de réflexion et de synthèse des candidats sur un sujet qui affecte l'ensemble des grands déterminants de l'équilibre des finances publiques et dont les enjeux s'apprécient tant au niveau européen que national ou local. A cet égard, le jury a constaté un tropisme national important. Peu de candidats ont su évoquer le niveau local ou l'attachement des autorités européennes à la maîtrise de l'évolution des dépenses publiques dans un contexte global de vieillissement des populations. Les candidats qui ont su convoquer quelques exemples étrangers, notamment le cas de l'Allemagne, ont été très rares et donc particulièrement récompensés par le jury.

Enfin, la troisième et dernière question portait sur la charge de la dette dans le budget de l'Etat. Cette question avait pour finalité d'apprécier la capacité des candidats à se saisir d'un sujet technique et d'en rendre compte de façon claire. En ce sens, les seuls documents fournis permettaient de traiter la question posée, pourvu qu'ils fussent bien compris. Certains candidats ont manifesté une excellente maîtrise de la matière en utilisant tous les éléments lexicaux utiles (refinancement, spread, cap, etc.) alors que d'autres candidats ne maîtrisaient visiblement pas certains concepts clés des finances publiques tels que la distinction entre les charges budgétaires et les charges de trésorerie.

2. Epreuves orales

2.1. Epreuve d'entretien

Les observations qui suivent représentent une synthèse, par la présidente des jurys, des commentaires partagés par les neuf membres des jurys de cette épreuve.

Le jury était constitué :

- pour les trois concours, de Mme Michèle KIRRY, présidente, Mme Julie BENETTI et M. Alexandre GARDETTE, assesseurs ;

Ils ont été accompagnés :

- pour le concours externe, par Mme Laurence FRANCESCHINI et M. Cyrille BONVILLAIN
- pour le concours interne, par Mme Danièle OHAYON et M. Philippe SAUZEY
- pour le troisième concours, par Mme Claude REISMAN et M. François-Régis CLOUP-MANDAVIALLE.

| | Concours externe | Concours interne | 3ème concours |
|--------------|------------------|------------------|---------------|
| Note moyenne | 12,3 | 11,17 | 11,82 |
| Note médiane | 12 | 11 | 11 |

2.1.1. Principes et méthode ayant guidé les jurys

Ainsi que cela a été exposé dans la première partie de ce rapport, les membres de ces jurys ont bénéficié de deux formations précieuses qui leur ont permis de mener les entretiens dans une grande cohésion. La première formation, assurée par un cabinet extérieur spécialisé dans le recrutement, a mis l'accent sur les préjugés de nature à obscurcir le jugement, et sur les techniques d'interrogation ouverte de nature à fluidifier l'expression et l'échange. La seconde formation, sous la forme d'un séminaire de deux jours, précédé par une réunion de préparation de la seule troïka, a permis aux membres des jurys de se connaître, d'échanger sur les attendus de l'épreuve, les critères de notation et de travailler collectivement sur les sujets de mise en situation une fois les principes de cette partie de l'épreuve arrêtés.

Les membres se sont facilement accordés sur un certain nombre de principes :

- le respect de la finalité de l'entretien, qui consiste, aux termes de l'arrêté, à apprécier la personnalité, les motivations et le parcours des candidats. Un tel énoncé distingue clairement l'épreuve de l'ancien « grand oral », exercice aléatoire au cours duquel était jugée la culture générale des candidats. Des débats francs ont eu lieu sur cette finalité car l'honnêteté oblige à dire qu'il est très difficile d'éviter les questions de connaissance et de culture, ne serait-ce que parce que les candidats eux-mêmes, dans leurs réponses, tendent la perche à de telles questions. Il est évident par ailleurs que prendre position sur une question d'actualité suppose un minimum de recul et de savoir, que le jury va chercher à tester. Par exemple, se prononcer en faveur de la réduction du nombre de parlementaires sans en connaître le nombre est fâcheux.
Cependant, les jurys se sont ralliés sans problème à l'idée que l'épreuve devait évaluer l'authenticité plus que le savoir, la sincérité plus que le brio, l'échange plus que l'assertion, le recul plus que l'arrogance, le risque pris de la créativité et du sens critique plus que la reprise d'idées stéréotypées. Lorsque des questions de culture générale ont été posées, elles l'étaient dans le cadre du sujet d'actualité. Par ailleurs, bien que figurent dans les dossiers les centres d'intérêt des candidats (littérature, musique, théâtre...), les membres ont en général évité les questions dans ces domaines, qui ramènent inévitablement à une culture générale qui peut s'avérer discriminante. Ils ont également exclu toute question renvoyant à l'origine socio-économique des candidats ou concernant leur vie personnelle ou leur statut civil. Enfin, ont également été exclues les questions pouvant mettre les candidats mal à l'aise : religion, bioéthique....
- le climat de l'entretien a représenté une préoccupation constante, la courtoisie et la bienveillance ayant constitué les deux balises de l'épreuve. Avec l'accord de tous les

membres, la présidente a accueilli chaque candidat par un message de bienvenue, expliquant les finalités de l'entretien, les mettant à l'aise et insistant sur l'objectif d'échange et de dialogue. Ces quelques minutes, essentielles, étaient destinées à représenter un « sas de décompression » pour le candidat en l'installant non pas dans une épreuve de tir nourri de questions mais bien dans un échange, un entretien. Les membres du jury ont fonctionné de manière très fluide entre eux, ne se coupant jamais la parole, proscrivant les questions fermées et en rafale, n'insistant pas dès lors que le candidat avait du mal à répondre, ne le quittant jamais des yeux et n'hésitant pas à le rejoindre et à approuver sa position. Ils ont, sans relâche, cherché à faire connaissance avec le candidat plus qu'à le juger, dans une posture de grande écoute. La présidente témoigne, en toute simplicité, que l'attitude tant physique que mentale de respect et d'attention qui a guidé chacun des membres, parce qu'elle fait appel à des valeurs humaines profondes et essentielles et à une réelle exigence demande une énergie considérable, et un engagement de tous les instants. En dépit de l'attention extrême portée à l'ambiance, il reste évident que cette épreuve conserve, pour la majorité des candidats, une charge symbolique très forte, qui n'est pas liée uniquement à son coefficient et donc son caractère discriminant. Leur stress, lorsqu'ils entrent, et leur épuisement parfois, lorsqu'ils sortent, témoignent du sentiment qu'ils ont de passer une sorte d'épreuve du feu au cours de laquelle ils vont subir plus qu'agir. Il est pourtant indispensable et salutaire que les futurs candidats comprennent qu'il ne leur sera pas demandé autre chose que d'être eux-mêmes devant un jury qui cherchera à les connaître et non à les faire chuter. La présidente partage avec les membres du jury la conviction que la détection des talents rend indispensables la formation des jurys ainsi que l'esprit de collégialité et de bienveillance qui doit les animer afin de mettre un terme définitif à la reproduction de grilles de jugement qui ont peu à voir avec ce qui est attendu d'un fonctionnaire.

- l'adoption d'une grille d'évaluation, garante de l'équité dans l'évaluation des candidats, a été jugée nécessaire. Chacun des membres a rempli cette grille au cours de l'entretien, ce qui a permis, au moment de l'évaluation, de comparer objectivement impressions et notations. Les critères retenus, au plus près de la définition de l'épreuve, concernaient la motivation, l'intelligence des situations, l'ouverture d'esprit et la qualité de l'expression orale. On reviendra plus loin sur le contenu exact de ces critères. L'attribution de 5 points par bloc a permis aux membres des jurys, dans les cas de divergence d'appréciation, d'objectiver leurs appréciations et de converger sans difficulté.

2.1.2. Observations sur le déroulement de l'épreuve et les prestations des candidats

L'entretien est composé de trois parties de 15 minutes chacune. Ce découpage a été respecté pour l'ensemble des candidats. C'est au final un temps très court pour juger l'ensemble des qualités recherchées mais l'articulation en trois étapes de l'épreuve permet réellement d'appréhender une personnalité sous divers angles et est de loin préférable à une épreuve qui ne serait constituée que de questions d'actualité. D'ailleurs, certains candidats déstabilisés au moment de la mise en situation se reprennent très nettement lors des questions d'actualité, ou l'inverse, la relative étanchéité des trois temps fonctionnant à leur avantage. Elle offre par ailleurs un cadre aux membres du jury, évitant la lassitude et la tentation du feu nourri de questions. L'épreuve est publique et a connu un succès constant, la salle étant presque toujours pleine, ce qui ajoute sans doute au stress des candidats.

La première partie aborde le parcours du candidat qui est invité, pendant 5 minutes, à se présenter et à expliquer sa motivation. Les membres des jurys, constatant que cette introduction consistait la plupart du temps à revenir strictement aux éléments présents dans les dossiers se sont interrogés sur l'utilité de ce temps de présentation. Cependant, ils ont conclu à sa nécessité, cette prise de parole par le candidat dès le début de l'entretien étant plus sécurisante pour lui qu'un

entretien débutant immédiatement par des questions. Peu de candidats se sont écartés du modèle descriptif, mais ceux qui l'ont fait, en donnant un « fil rouge » à leur CV, en expliquant les enseignements globaux tirés de leurs expériences, ont souvent été beaucoup plus percutants et persuasifs. Ce que cherche à repérer cette première phase de l'entretien, synthétisée sous le mot motivation, est la capacité du candidat à se projeter sur le plan professionnel, le réalisme de son projet, les leçons tirées des expériences antérieures et une certaine forme de lucidité sur ses forces et ses faiblesses. Une claire appréhension de ce que recouvrent le service de l'Etat, y compris son organisation territoriale, l'engagement et l'intérêt général, est également recherchée.

Globalement, la motivation des candidats ne peut être mise en question. Tous donnent un sens réel à l'intérêt général et, parfois un peu naïvement mais on ne saurait les blâmer, attribuent à l'Etat et à l'administration des pouvoirs et des vertus sans limites. Les jurys n'ont rencontré que quelques cas très isolés de désinvolture, et le sérieux avec lequel les candidats abordent cette épreuve témoigne s'il en est besoin de leurs qualités de détermination et de rigueur. Leur quête de sens dans leur future vie professionnelle est évidente, de même que leur désintérêt, assez étonnant au demeurant, pour le montant de leurs futures rémunérations. C'est assez dire que présenter les concours de l'ENA revêt encore une épaisseur particulière pour les candidats, bien au-delà des idées reçues. Mais nombre de candidats, n'osant pas dépasser ce qu'ils pensent être une réponse de bon aloi, évoquent systématiquement les mêmes souhaits d'orientation professionnelle à leur sortie de l'école. Ceux-ci se limitent à quelques ministères et directions (Affaires étrangères, Intérieur mais seulement pour le corps préfectoral, Economie et Finances mais presque exclusivement la direction générale du Trésor), très peu osant dire leur souhait de rejoindre le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes ou les corps d'inspection. Certains ministères ne sont jamais cités, certaines fonctions (gestion des ressources humaines par exemple) ne sont jamais évoquées, comme si le service de l'Etat se limitait à quelques fonctions emblématiques et en aucun cas à l'acquisition, au fil des postes, de compétences techniques variées. Il est très frappant de constater ce prisme très étroit à l'aune duquel les candidats envisagent leurs futures carrières, comme si l'administration était en réalité composée d'une partie noble et d'une autre, de moindre intérêt. Par voie de conséquence, de trop nombreux candidats ignorent des pans entiers de l'action publique et n'envisagent de surcroît celle-ci qu'étatique et centralisée. Les services déconcentrés de l'Etat, les corps de fonctionnaires qui mettent en œuvre les politiques publiques, les grandes réformes récentes et le bilan qu'on peut en faire, les collectivités territoriales, leurs compétences, leur organisation, sont trop souvent ignorés. Cette approche très étroite témoigne d'une insuffisante appréhension de l'univers professionnel qu'ils vont intégrer. Les candidats externes sont par ailleurs souvent victimes d'une vision très univoque de leurs stages. Beaucoup ont effectué des stages dans des ambassades prestigieuses, dans des cabinets ministériels ou dans des services d'administration centrale sans s'interroger sur les réformes nécessaires, les faiblesses de l'Etat, les enjeux de gestion des ressources humaines et d'efficience budgétaire. Ce constat n'aurait bien sûr pas lieu d'être si les candidats n'avaient aucune expérience professionnelle. Mais tel n'est pas le cas, la majorité d'entre eux ayant bénéficié de stages longs au cœur même de l'administration. Les candidats du concours interne évoquent quant à eux très peu leurs expériences professionnelles, ce qui est dommage, et les candidats du troisième concours ont souvent du mal à mettre en perspective leur parcours antérieur et leur choix d'intégrer l'administration.

Dès lors, il est important pour les futurs candidats de concevoir cette partie de l'épreuve comme un temps d'échange destiné à expliquer au jury, sans artifice, sans fausse modestie mais sans grandiloquence :

- pourquoi l'on présente ce concours précisément : parce que l'Etat a encore un sens et une mission, celle d'assurer l'intérêt général ? Lequel ? Parce que participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques qui sont destinées aux citoyens est motivant ? Parce que l'on voudrait prendre sa part dans une réforme de l'action publique que l'on juge

nécessaire et pourquoi ? Parce que l'on a envie d'encadrer et d'animer des équipes, de donner un cap ? Parce que l'on a rencontré des modèles auxquels l'on aimerait s'identifier ?sont autant de questions importantes auxquelles les candidats ne doivent pas se préparer mécaniquement en cherchant à faire LA bonne réponse - car il n'y en a pas - mais qu'ils doivent plutôt intérioriser avec franchise pour construire et transmettre une motivation réelle et personnelle ;

- ce que l'on a appris de ses stages, de son expérience professionnelle antérieure et les enseignements qu'on en a tirés sur soi-même, sur ses forces et sur ses marges de progression, le bilan que l'on peut faire sur les idées reçues que l'on avait de tel univers professionnel, sur les désillusions qu'on a pu avoir ou les satisfactions qu'on a pu rencontrer ;
- enfin, au lieu de tenter de faire croire que l'on est motivé par un seul ministère, une seule direction, il est parfaitement légitime de parler de ses appétences, de ce qui motive, de son envie de connaître plusieurs champs de politique, plusieurs métiers, ce qui suppose au préalable de faire l'effort de se renseigner sur l'administration dans toutes ses composantes.

C'est au prix de cette forme de simplicité que les candidats auront, à l'issue du premier quart d'heure, livré un peu de leurs aspirations et de leur personnalité, sans tension ni posture, mais avec une prise de distance qui leur évitera une présentation stéréotypée et finalement assez peu crédible. Cette partie de l'entretien est la plus proche de ce qu'est un entretien d'embauche et il est étrange de constater qu'elle est davantage vécue comme une interrogation scolaire alors qu'elle doit vraiment permettre de donner à voir son potentiel.

La seconde partie de l'entretien est consacrée à une mise en situation du candidat, sans préparation préalable. Le cas pratique était exposé à tour de rôle par l'un des membres et se présentait toujours sous la forme de trois phrases au maximum. Les jurys, qui ont passé beaucoup de temps à la discussion et à la rédaction de ces courts cas pratiques, avaient fait le choix de bannir toute mise en situation irréaliste, projetant le candidat dans un rôle de préfet, d'ambassadeur, de directeur ou même de sous-directeur. Ils étaient ainsi placés dans le rôle d'élève à l'ENA, d'adjoint à un chef de bureau ou de chef de bureau sur des postes de sortie d'école, voire de collègues. La totalité des mises en situation relevait de cas de management, souvent avec une dimension déontologique. On en donne quelques exemples : affecté comme chef de bureau à votre sortie d'école, vous réalisez après quelques semaines que votre adjoint se renferme et vous apprenez que votre poste lui avait été promis ; comment réagissez-vous ? Chef de bureau tout juste arrivé sur votre poste, vous accompagnez votre directeur à une réunion importante et vous l'entendez exposer la position de votre service en commettant une erreur lourde de conséquences ; que faites-vous ? Élève à l'ENA, vous assistez dans votre séminaire à la prise de pouvoir de deux élèves qui confisquent totalement la rédaction du rapport final ; comment réagissez-vous ? Chef de bureau depuis deux mois, vous réalisez que l'un de vos collaborateurs présente des signes inquiétants de burn out ; que faites-vous ? Nommé chef de bureau à votre sortie de l'ENA, votre sous-directeur vous informe qu'une restructuration a été décidée et que le bureau dont vous avez la charge va être fusionné avec un autre bureau de la sous-direction ; comment réagissez-vous ?

Dans ces mises en situation, le jury cherche à apprécier le discernement, le bon sens, l'esprit pratique, le sens du collectif, la qualité de la relation à autrui mais aussi l'éthique personnelle et la déontologie. Les membres n'ont pas hésité, pour rendre l'exercice vivant et réaliste, à jouer eux-mêmes un rôle et à demander aux candidats d'en faire autant. Il est arrivé souvent que les candidats acceptent parfaitement de s'engager de cette manière, ce qui a toujours été une réussite car cela témoignait de la réelle sincérité de leurs réponses. Mais souvent aussi, les candidats ont été étonnamment déstabilisés par ces situations concrètes dont aucune pourtant ne recélait de piège. Il semble, là encore, que les candidats hésitent à se livrer, préférant se raccrocher à ce qu'ils pensent être la solution attendue par le jury. Il n'en est rien. Dans les situations proposées, qu'il

est impossible de préparer en amont et cela est heureux, ce sont des qualités qui sont évaluées et en aucun cas des savoirs. Il est vain, dès lors, d'essayer de se fabriquer un personnage et il vaut mieux consacrer le temps utile à une introspection sans fard : réfléchir à ce que l'on a soi-même vécu, aux moments où l'on s'est senti valorisé et soutenu ou au contraire malmené voire maltraité, au modèle auquel on voudrait ressembler, au sens profond du travail en équipe, à ce que signifie pour soi un management de qualité et même aux nombreux aléas qui vont émailler une carrière... Nous sommes convaincus qu'il s'agit de la meilleure méthode pour aborder cette partie de l'entretien.

La troisième et dernière partie est consacrée à des questions d'actualité. Elle représente très certainement la partie la plus redoutée par les candidats, qui l'assimilent encore à un grand oral. De surcroît, ils sont, à ce point de l'épreuve, déjà fatigués par les deux séquences précédentes.

Lors de la préparation de l'épreuve, les membres des jurys avaient facilement convenu de la nécessité de baliser le champ des questions, en les centrant sur des enjeux de politique publique largement débattus. Les questions potentiellement déstabilisantes pour les candidats parce qu'en lien avec des convictions personnelles (religion, mariage pour tous, gestation pour autrui, suicide assisté à titre d'exemples) ont été bannies, de même que les questions centrées sur la culture générale.

Pour illustrer ce balisage, quelques exemples des questions posées : que pensez-vous de la décision de la Maire de Paris de fermer à la circulation les voies sur berge ? La candidature de Paris aux jeux olympiques est-elle une bonne idée ? Est-ce une bonne chose de rendre les vaccins obligatoires ? La moralisation de la vie politique était-elle nécessaire ? Le gouvernement actuel ne comporte pas de ministère de la fonction publique de plein exercice ; qu'en pensez-vous ? Faut-il à votre avis sélectionner à l'entrée de l'université ? Faut-il abandonner le projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ?

On le voit, ces questions ne comportaient aucun piège et, sur chacune d'entre elles, à condition que le raisonnement soit solide et argumenté, envisage les divers ordres de conséquences et pose une problématique, il était loisible aux candidats de défendre une position, quelle qu'elle soit. Or, très souvent, les candidats répondent trop vite, pensant plus à donner au jury la bonne réponse supposée qu'à la resituer dans un contexte et la nuancer. La fermeture des voies sur berge a ainsi quasi systématiquement donné lieu à une réponse d'adhésion totale, sans prise en compte des inconvénients possibles (l'accès à Paris des habitants des banlieues, le déport de la pollution sonore et atmosphérique, le contexte du Grand Paris...). Il est parfaitement acceptable de penser qu'il s'agit d'une bonne décision mais ce que le jury cherche à évaluer, c'est le raisonnement qui conduit à cette position, la manière dont le candidat construit sa réflexion, argumente et convainc.

Les membres du jury ont beaucoup interagi avec les candidats, en les relançant lorsque les réponses étaient trop lapidaires mais sans jamais insister lorsqu'ils étaient en difficulté. De manière générale, les candidats ont accepté le dialogue et n'ont pas hésité à revoir leur position, qualité également valorisée.

De manière générale, les jurys ont beaucoup recherché, au travers de leurs questions, à évaluer la capacité de réflexion, de discernement mais aussi d'engagement personnel et d'authenticité. Les meilleurs candidats ont été, sans surprise, ceux qui ont pris le risque d'être eux-mêmes et ont fait l'effort de construire avec conviction un raisonnement solide. Se préparer à cette phase de l'entretien suppose ainsi une approche curieuse, critique et personnelle des sujets d'actualité.

Enfin, certains candidats, heureusement très minoritaires, ont été sanctionnés en raison d'une attitude jugée arrogante ou agressive. Si des convictions sont attendues par le jury, elles ne sauraient s'exprimer de cette manière, très éloignée des qualités attendues d'un futur haut

fonctionnaire. S'il est possible d'imaginer qu'une telle attitude masque en réalité un stress mal maîtrisé, la modestie manifestée par la grande majorité des candidats rend légitime la sanction de ceux qui manquent de discernement et de mesure.

2.2. Epreuve collective d'interaction

2.2.1. Concours externe

| | |
|-----------------------|---|
| <u>Jury :</u> | Mme Nathalie ROUX, M. François SCHECHTER et M. Amine AMAR |
| <u>Note médiane :</u> | 8,00 |
| <u>Note moyenne :</u> | 9,02 |

2.2.2. Concours interne

| | |
|-----------------------|---|
| <u>Jury :</u> | Mme Delphine GOUGEON, M. François SCHECHTER et M. Didier LUTSEN |
| <u>Note médiane :</u> | 9,00 |
| <u>Note moyenne :</u> | 10,26 |

2.2.3. Troisième concours

| | |
|-----------------------|---|
| <u>Jury :</u> | Mme Agnès RENARD, M. François SCHECHTER et M. Lionel ROUILLON |
| <u>Note médiane :</u> | 8,00 |
| <u>Note moyenne :</u> | 9,09 |

Cette épreuve, mise en œuvre pour la troisième année, ne fait pas l'objet de commentaires différenciés selon les concours.

Son organisation, très complexe, a été parfaitement assurée par les équipes de l'école dont la rigueur mérite des éloges sincères.

Tous les candidats sont amenés, au cours d'une même demi-journée, à s'exprimer successivement dans les trois rôles d'exposant, de répondant et d'observateur. Cette organisation permet d'apprécier leurs qualités intellectuelles, personnelles et relationnelles dans des situations de relation à autrui.

Il est utile de rappeler que cette épreuve n'est pas académique : elle vise moins à mesurer la culture générale que la capacité à travailler en synergie avec une équipe, à développer une argumentation et

à la confronter à celle de son interlocuteur en profitant de son apport, sans pour autant renier ses convictions personnelles ; à analyser et à interpréter rapidement les objectifs poursuivis, les résultats obtenus et les comportements associés, mais aussi à s'engager, à défendre ses convictions (avec calme et ouverture d'esprit) ; à émettre un jugement tout en restant objectif et bienveillant.

À de très rares exceptions, le jury a pu constater que les candidats ont cherché à jouer le jeu d'une épreuve qui peut encore les déstabiliser chaque fois qu'écouter les rumeurs ils oublient son objet : évaluer les qualités personnelles et comportementales qui leur permettront de profiter au maximum de la qualité des enseignements qui leur seront donnés à l'ENA, puis des expériences professionnelles qu'ils auront ultérieurement, pour devenir un cadre dirigeant efficace, fiable, respecté et engagé.

Ainsi, les meilleurs candidats sont ceux qui, à l'aise à l'oral et maîtrisant leur préjugés, ont su bâtir, à partir d'un sujet ouvert et parfois destiné à surprendre, une argumentation solide, cohérente et étayée tout en démontrant leurs qualités humaines, ainsi qu'une capacité à tenir réellement compte de l'autre pour faire progresser le débat. Ces candidats ont également fait montre de finesse et de pertinence dans leurs observations. Ils ont su interroger les différents aspects du sujet tiré, prendre de la distance et sortir de leur zone de confort. Ils ont été bons avec constance c'est-à-dire dans les trois rôles.

Il est important de souligner que, cette année encore, les meilleurs candidats n'étaient pas forcément les mieux préparés, mais ceux qui ont su réfléchir, aller à l'essentiel, puiser dans leur expérience personnelle, se recentrer sur des convictions solides (et parfois non conformistes), montrer une ouverture sincère aux idées des autres et les accepter pour progresser. Ils ont su être attentifs aux jeux d'acteurs, s'affirmer avec calme, dire ce qui les avait séduit ou leur avait déplu à tel ou tel moment des échanges. En un mot être eux-mêmes.

A l'inverse, les candidats ayant obtenu les moins bonnes notes, au-delà de leur difficulté à prendre du recul par rapport au sujet tiré, ont fait montre de difficultés à interagir avec autrui, voire même ont contribué à déstabiliser leurs interlocuteurs. Ils ont été insuffisants dans les trois rôles, leur insuffisance prenant parfois la forme d'une arrogance déplacée, mais le plus souvent d'une indétermination dans les jugements (allant parfois jusqu'à des contradictions flagrantes) et d'un souci visible de complaire aux attentes supposées du jury.

Pour les autres candidats, leur notation témoigne de leur volonté d'engagement dans l'épreuve, mais montre aussi qu'ils ne se sont pas parfaitement appropriés les trois rôles, voire que l'un de ces rôles a pu porter préjudice à leur note globale. Beaucoup semblent considérer la position de répondant comme la plus difficile en raison de la prise de connaissance du sujet en séance. Pourtant, comme les années passées, c'est celle d'exposant qui s'est révélée faussement rassurante: les sujets ont été trop rarement traités en prenant le recul nécessaire. Chaque mot a pu être précisément défini sans que pour autant le sens général du sujet soit examiné, notamment en se posant la question du champ. Parce qu'ils ont suivi une méthode, appliqué des « recettes », les candidats ont eu le sentiment, trompeur, d'avoir répondu à l'esprit de l'épreuve.

Pour l'avenir, il peut être conseillé aux futurs candidats :

- de ne pas hésiter à interroger le sujet, à définir ses termes et ses ambiguïtés et à les souligner chaque fois que nécessaire ;
- d'être eux-mêmes, c'est-à-dire d'exprimer leurs idées et d'être plus spontanés. La limite entre spontanéité et désinvolture s'évalue par le respect que l'on porte à son entourage ;
- de jouer pleinement chacun des trois rôles en s'adressant avec discernement, mais sans calcul, à leurs différents interlocuteurs ;
- de ne pas trop écrire pour ne pas se laisser enfermer dans ses notes au risque de ne pas interagir avec les autres candidats ;

- il est aussi rappelé que le rôle d'observateur est un rôle analytique visant à relater de manière personnelle comment le débat a évolué. Le jury a assisté trop souvent à un simple résumé des échanges, sans recul ou analyse.

2.3. Questions internationales

2.3.1. Concours externe

| | |
|-----------------------|---|
| <u>Jury :</u> | Mme Céline JURGENSEN et M. Romain LE BŒUF |
| <u>Note médiane :</u> | 12,00 |
| <u>Note moyenne :</u> | 12,49 |

Les notes s'échelonnent de 3 à 18. 18 candidats ont obtenu 16 ou plus.

L'évaluation de l'exposé sur un sujet a toujours été pondérée par la prise en compte de sa difficulté. Le jury s'est attaché à poser des questions variées, dans un esprit de bienveillance, afin d'apprécier à la fois les connaissances et les capacités de réflexion des candidats sur l'ensemble du programme.

Le jury considère le niveau général comme très satisfaisant. Une vingtaine de candidats se distingue par un niveau remarquable de connaissances, une maîtrise de multiples enjeux – géopolitiques, juridiques, historiques - et une capacité à prendre position de manière solide et argumentée.

La méthode de l'exposé oral est globalement bien maîtrisée, même si les plans restent peu originaux, du fait notamment du faible temps de préparation.

Le jury encourage les candidats à s'assurer qu'ils possèdent, en plus d'une bonne connaissance des grands thèmes d'actualité, une maîtrise des aspects techniques et juridiques, de nature à leur permettre de défendre et d'approfondir les positions qu'ils expriment au cours des échanges. Il recommande aussi aux candidats de s'abstenir d'utiliser des notions et recommandations « passe partout » ou journalistiques, et de diversifier les exemples illustratifs, afin d'éviter une impression d'uniformité. Les candidats sont encouragés à proposer un point de vue personnel lors de l'exposé et au cours de la discussion.

2.3.2. Concours interne

| | |
|-----------------------|--|
| <u>Jury :</u> | Mme Saïda EL BOUDOUHI et M. Bernard VALERO |
| <u>Note médiane :</u> | 13,00 |
| <u>Note moyenne :</u> | 12,45 |

Une partie significative des candidats a montré disposer d'un socle solide de connaissances sur les questions internationales, dans leurs nombreuses déclinaisons, (historiques, géographiques, actualité, juridique, etc...).

Ce socle repose sur un bloc de données apprises et sur la maîtrise d'une technique éprouvée de présentation d'un problème ou d'un sujet (les candidats qui se sont astreints à des oraux blancs sont assez facilement repérables).

Si le risque d'uniformité et/ou de formatage de ce groupe de candidats est réel en raison, peut-être, d'une difficulté à se détacher des formations préparatoires, il n'en ressort pas moins que pris individuellement, un grand nombre de ceux-ci maîtrisent parfaitement les canons de l'exercice.

A noter que dans ce groupe, une dizaine de candidats se sont très nettement détachés du lot en manifestant d'autres qualités que la seule maîtrise de l'exercice, et du sujet proposé : un éventail de connaissances plus large que la moyenne, le courage de donner un avis personnel, une fluidité de raisonnement et d'analyse fort appréciable, une véritable aisance à l'expression orale et publique.

D'autres, sans être aussi ferrés sur les questions internationales, n'en ont pas moins réalisé des prestations fort honorables, compensant des connaissances parfois fragiles par des raisonnements tout à fait pertinents et/ou par des réponses correctes et argumentées aux questions posées par le jury.

De manière générale, si le « kit de base » des relations internationales est acquis, des lacunes n'en apparaissent pas moins :

- une sensibilité variable à l'actualité internationale,
- la difficulté de relier entre eux quelques événements marquants de l'actualité internationale,
- une connaissance souvent superficielle, et en tout cas théorique, des modes de fabrication des relations internationales (jeux et interactions entre acteurs, connexions entre les thématiques, fonctionnement des réseaux, différents outils à mettre en œuvre, etc.). Il était par exemple frappant de voir un grand nombre de candidats donner toujours un même exemple manifestement appris de manière scolaire dans un cours ou une fiche. Les candidats ayant effectué des lectures personnelles étaient facilement repérables et valorisés.

De tout cela, il résulte une difficulté pour de nombreux candidats à se mettre en situation d'acteurs des relations internationales, c'est-à-dire à donner un avis personnel, à émettre des recommandations voire des préconisations, à porter des jugements qui ne soient pas ceux qu'ils auront lus dans des manuels mais qui leur soient propres.

Enfin, certains candidats n'étaient manifestement pas suffisamment préparés à cette épreuve eu égard à leurs lacunes sur des thèmes centraux et attendus dans cette épreuve tels que l'organisation et le fonctionnement des Nations Unies, la réforme du système onusien, plusieurs thématiques africaines majeurs, certaines questions portant sur certaines problématiques des Proche et Moyen-Orient, les nouveaux enjeux et défis des relations internationales du 21^{ème} siècle. Cette impréparation était dans certains cas visible sur le plan formel également.

Le jury constate et regrette la durée excessivement réduite entre le départ d'un candidat au terme de son oral et l'arrivée du candidat suivant : cinq trop courtes minutes qui laissent trop peu de temps au jury pour analyser, se concerter et cristalliser la note qui sera finalement attribuée. Cela n'est peut-être pas suffisant pour les profils et les prestations les plus originaux, qui requièrent plus de concertation que des cas plus simples.

2.3.3. Troisième concours

| | |
|-----------------------|---|
| <u>Jury :</u> | Mme Catherine WIHTOL DE WENDEN et M. Emmanuel VIVET |
| <u>Note médiane :</u> | 12,5 |
| <u>Note moyenne :</u> | 12,45 |

Les candidats correspondaient à des profils divers, certains très diplômés, d'autres correspondant à des parcours professionnels effectués dans l'administration territoriale, dans des ONG, des associations ou des syndicats. Le niveau de connaissance et de maîtrise des sujets de relations internationales était donc très varié, certains ayant construit leur réflexion sur une expérience de vie personnelle sur des terrains comme le Proche et Moyen Orient ou la maîtrise d'une langue correspondant à une aire culturelle.

Le jury avait choisi des thèmes larges (le G20 ; la justice internationale ; les décolonisations...) permettant aux candidats de s'exprimer sans être contraints par la spécialisation des connaissances sur un point précis.

Lors de l'exposé, les meilleures prestations d'abord ont été celles qui ont choisi de traiter le sujet de façon franche et directe ; ceci nécessite parfois un certain courage pour s'écarter de son cours et aborder la question (par exemple : la question de « l'arme nucléaire » ne se réduit pas à une question de cours sur le désarmement nucléaire mais doit amener à traiter toutes les dimensions et l'originalité de cette arme). De plus, les prestations qui ont su équilibrer un plan simple avec des connaissances variées ont été valorisées. L'apport de connaissances historiques au cours de l'exposé, rarement mobilisées, a été récompensé.

Durant l'échange avec le jury, ce dernier a apprécié l'ouverture à la réflexion : malgré le caractère précis des questions posées, qui reflète l'étendue importante du programme, chaque candidat est invité à considérer que ces questions de cours s'accompagnent toujours, plus ou moins, d'une interrogation sur les grands équilibres internationaux. Le jury pose des questions sincères, qu'il se pose aussi parfois à lui-même. Il s'agit donc vraiment d'un échange, dont l'objet est tout autant dans la précision des connaissances que dans la capacité à s'interroger, voire à réfléchir à haute voix, sur l'ordre et le désordre du monde d'aujourd'hui. Le jury a valorisé la précision des réponses et sanctionné l'impréparation (sur le droit international, la géographie simple ou les grandes dates des relations internationales depuis 1900) ; il a aussi mis en valeur les candidats qui se sont montrés capables de voir large et de réfléchir de façon ouverte aux questions nouvelles du monde (par exemple : les cyberconflits, la gestion des ressources rares ou l'avenir de l'OCDE dans le multilatéralisme).

2.4. Questions relatives à l'Union européenne

2.4.1. Concours externe

| | |
|-----------------------|--|
| <u>Jury :</u> | Mme Anne-Marie TOURNEPICHE et M. Laurent LASCOLS |
| <u>Note médiane :</u> | 11,50 |
| <u>Note moyenne :</u> | 11,51 |

S'agissant des modalités de l'entretien, l'évaluation de l'exposé sur un sujet a toujours été pondérée par la prise en compte de sa difficulté. Les questions ont toujours été très variées afin d'apprécier à la fois les connaissances et les capacités de réflexion sur l'ensemble du programme.

1/ Les conditions de l'épreuve influencent le comportement des candidats

La durée de la préparation (1 heure) et ses conditions (mise à disposition des traités dans une version permettant d'identifier les apports du traité de Lisbonne et de deux recueils de jurisprudences commentées) influencent les prestations. Elles permettent en effet à la quasi-totalité des candidats de présenter un exposé introductif structuré et d'une durée de 10 minutes. Les candidats accusant des lacunes sur le sujet tentent de les masquer en nourrissant leur exposé de citations d'articles des traités et de jurisprudence sans toujours le faire de façon appropriée. Aussi, un temps de préparation plus court et sans documents permettrait, selon le jury, de mieux discriminer entre les candidats qui maîtrisent le sujet et ceux qui ne parviennent à donner le change que grâce aux conditions de préparation.

2/ Le niveau général de connaissance et d'analyse est insuffisant

Le jury a auditionné quelques excellents candidats (notes allant jusqu'à 16.5/20). Mais nombreux sont ceux qui ne maîtrisent pas les connaissances de base. Certains candidats donnent le sentiment d'avoir considéré cette matière comme secondaire (peut-être parce qu'elle arrive tard dans le processus de sélection) et commettent de ce fait des erreurs majeures sur des points fondamentaux. Outre un niveau général de connaissances techniques insuffisant, et alors même que le jury faisait preuve d'une exigence raisonnable correspondant à ce qui est attendu de candidats au concours de l'ENA, des problèmes particuliers méritent d'être mentionnés.

Des connaissances non actualisées et parfois datées. Certains candidats présentent des connaissances anciennes alors que la matière est très évolutive. L'actualité ne semble pas toujours suivie ainsi qu'en témoigne l'incapacité de certains à répondre à des questions simples sur l'espace Schengen, les migrations, la lutte contre le terrorisme etc.

Une difficulté à mettre en perspective les sujets. Ces derniers sont présentés en dehors de leur contexte historique, géographique, culturel...L'importance de l'histoire de la construction européenne, mais aussi de celle de chaque Etat membre, pour la compréhension des débats actuels est négligée. C'est également vrai de la géopolitique, de la démographie, de l'économie, de la culture etc.

Une prudence excessive ou une incapacité à prendre de la hauteur face aux questions impliquant une réflexion personnelle sur les questions européennes. Les candidats donnent le sentiment de présenter l'Union européenne comme un ordre établi qui ne pourrait être différent. De plus, nombreux sont ceux qui expriment des idées préconçues ne correspondant pas à l'Europe réelle. Bien que déjà fonctionnaires, ils donnent donc le sentiment de ne pas connaître l'importance de ces questions pour les administrateurs.

Une incapacité à comparer le droit interne et le droit de l'Union européenne. Des questions sur des comparaisons simples (Parlement européen et parlement français, budget de l'Union européenne et budget de l'Etat en France par exemple) mettent en difficulté la plupart des candidats, révélant des connaissances acquises sans réflexion personnelle.

Une tendance à présenter des connaissances non maîtrisées. Nombreux sont les candidats qui récitent des fiches, utilisant tous les mêmes formules, en étant ensuite incapables d'expliquer et de justifier leur affirmation (exemple : « l'Europe, quel numéro de téléphone ? » a été cité 5 fois...).

2.4.2. *Concours interne*

| | |
|-----------------------|--|
| <u>Jury :</u> | Mme Delphine DERO-BUGNY et M. Etienne de PONCINS |
| <u>Note médiane :</u> | 11,00 |
| <u>Note moyenne :</u> | 11,16 |

Le niveau des candidats est globalement correct. Les sujets d'actualité sont en général assez bien maîtrisés. Les connaissances sur les questions institutionnelles sont assez satisfaisantes. Celles relatives aux politiques de l'Union européenne sont inégales. Les politiques économique et monétaire sont la plupart du temps bien maîtrisées. Mais des lacunes sont à noter à propos d'autres politiques (politique sociale, politique de cohésion, politique étrangère et de sécurité commune...). Certains domaines ne sont pas assez maîtrisés : politique de concurrence, espace Schengen, libertés de circulation. Les connaissances restent souvent trop générales. Il arrive que certains concepts de base en matière européenne comme la distinction entre levée des contrôles physiques aux frontières et libre-circulation des personnes ne soient pas maîtrisés.

Une majorité des candidats réussit à maîtriser le temps de l'exposé. Une minorité toutefois continue à n'y parvenir qu'imparfaitement. Certains candidats finissent leur exposé dans la précipitation et l'improvisation. Les plans sont la plupart du temps corrects. Mais certains candidats ne répondent pas toujours au sujet (les sujets étaient tous formulés de manière interrogative et appelaient donc une réponse de la part du candidat). De manière générale, il peut être reproché aux candidats un manque de prise de position (notamment dans le cadre des questions posées par le jury où il leur est clairement demandé leur avis).

La mise en perspective des thématiques européennes dans un contexte plus large politique, sociétal ou international est rarement présente, les candidats se contentant d'analyses sommaires ou insuffisamment étayées.

Les documents fournis lors de la préparation ne sont pas assez utilisés par les candidats alors qu'ils pourraient être très précieux dans certains cas (notamment grâce à l'utilisation des index). Le temps imparti à la préparation (une heure) paraît trop long. 30 minutes sembleraient suffisantes et permettraient de privilégier une analyse plus ramassée et nerveuse dans l'exposé.

2.4.3. *Troisième concours*

| | |
|-----------------------|--|
| <u>Jury :</u> | Mme Valérie MICHEL et M. Nicolas-Jean BREHON |
| <u>Note médiane :</u> | 10,50 |
| <u>Note moyenne :</u> | 10,59 |

Le jury relève que, dans l'ensemble, les prestations des candidats sont de bon niveau. Le jury attire l'attention des futurs candidats sur la nécessité de préparer les épreuves orales le plus en amont possible et de ne surtout pas attendre les résultats de l'admissibilité. En effet, cette anticipation évite, d'une part, une réelle impréparation, relativement rare mais fatale. D'autre part, et de manière plus générale, elle permet de pallier une faiblesse notée dans de nombreuses prestations à savoir une insuffisante prise de recul, de contextualisation des questions et de prise de position personnelle. Dans l'ensemble, les candidats peinent à s'approprier des connaissances et à dépasser une prestation descriptive des éléments de réponse. Ce faisant, ils peinent à débattre et à argumenter. Or, c'est cela qui est attendu par le jury. A cet égard, le jury tient à rappeler qu'il n'attend pas de « réponse déterminée » - en ce sens qu'il n'attend pas une réponse préconçue au moment de la conception du sujet – qui devrait impérativement et exclusivement être formulée par les candidats. Il attend une prise de position critique – au sens premier du terme – et personnelle qu'il peut ne pas partager, sans que cela ne nuise au candidat. En dernier lieu, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur l'utilisation des documents mis à disposition : celle-ci peut s'avérer contre-productive en ce sens qu'elle peut inciter les candidats à se limiter à une reprise des éléments recueillis dans ces documents. Cela ampute la prestation de toute dimension analytique, ce qui est regrettable.

2.5. Epreuves d'anglais

2.5.1. Concours externe

| | |
|-----------------------|--------------------------------------|
| <u>Jury</u> : | Mme Chantal SCHUTZ et M. Daivy BABEL |
| <u>Note médiane</u> : | 12,25 |
| <u>Note moyenne</u> : | 11,96 |

L'objectif de l'épreuve consiste à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer dans une langue claire et de bonne tenue et à échanger avec les interrogateurs sur les aspects de la culture anglo-saxonne à laquelle introduisent les textes. Les thèmes des documents restent liés à l'actualité des pays anglophones et du Commonwealth, couvrant des questions sociales, politiques, économiques et environnementales.

Les interrogateurs ont noté avec satisfaction le bon niveau général de préparation des candidats, leur respect de la durée préconisée pour l'exposé (une dizaine de minutes), leur aptitude à mettre l'article proposé et ses problématiques particulières dans une perspective plus générale. Ils ont particulièrement apprécié le choix fait par certains candidats d'analyser non seulement le contenu de l'article mais aussi son idéologie, son style ou son programme, en rapport avec le journal dont le document était tiré. Certains candidats ont néanmoins traité l'exposé comme une simple paraphrase de l'article, alors que le jury attend un bref résumé suivi d'un commentaire, ou un résumé analytique (où le commentaire est présenté au fil du résumé). Enfin la conclusion doit être encore une fois une occasion d'ouvrir la discussion, et non un rappel d'idées encore suffisamment fraîches dans l'esprit de l'auditeur pour ne pas nécessiter une réitération.

Les candidats doivent s'attendre à des questions d'ordre assez général, et s'ils sont désarçonnés par le sujet du texte, ils ne doivent pas s'enfermer dans une problématique limitée : le but de l'épreuve est de montrer son aptitude à prendre de la distance par rapport à un sujet, et le jury s'efforce par ses questions de couvrir une vaste panoplie de thèmes. Il ne faudrait pas cependant confondre l'épreuve

d'anglais avec une épreuve technique : le jury n'attend pas un cours d'histoire ou d'économie, et traiter l'exposé comme une réponse à une question de cours ne correspond pas à ses attentes. De même, les candidats sont encouragés à éviter les réponses courtes et fermées mais au contraire, à chaque fois qu'ils le peuvent, à ouvrir la discussion.

Bien entendu, les fautes récurrentes de prononciation, de grammaire et de lexique nuisent à la fluidité de cette discussion. Si l'apprentissage de locutions en vue de l'épreuve est indispensable (sans qu'il faille chercher à « placer » des expressions, ce qui peut rendre le discours artificiel), rien ne remplace, par conséquent, la sensibilité à la culture et à l'actualité anglo-saxonnes. On ne saurait trop recommander une lecture assidue de la presse (*The Guardian, The Economist, The Washington Post, The Independent, The New York Times*,... dont sont souvent tirés les extraits donnés aux candidats).

Quelques remarques pour les futurs candidats :

- Attention à la durée de l'exposé, qui ne doit être ni trop court (inférieur à 5 minutes) ni trop long (plus de 10 minutes).
- Ne pas perdre de vue l'importance de la lecture, qui impacte la première impression du jury. La prononciation, le débit, le rythme et l'intonation sont des facteurs très importants dans la communication.
- Il n'est pas forcément utile de commencer le commentaire par un rappel mécanique du titre de l'article, de la date et du journal dans lequel il est paru. Il nous paraît beaucoup plus efficace par exemple de le nommer en conclusion de l'introduction, en mentionnant au passage la ligne politique du journal si on la connaît, et en expliquant ainsi l'orientation de l'article. A tout le moins il sera plus élégant de mentionner l'information au détour d'une phrase du type « in this article published by... on..., such and such an issue is discussed... » etc.
- Les candidats sont encouragés à souligner les allusions, citations, jeux de mots ou références culturelles qu'ils identifient, notamment dans le titre de l'article, si elles sont pertinentes pour la compréhension et le commentaire. Mais ils ne seront pas pénalisés s'ils ne les ont pas relevées.

Les examinateurs ont remarqué plusieurs types d'approche chez les candidats, certains proposant un résumé assez conséquent suivi d'un commentaire, d'autres préférant un résumé analytique où le commentaire se déroule au fur et à mesure de l'exposé. On rappellera ici que l'épreuve ne comporte désormais plus de résumé : seule une rapide synthèse est obligatoire en introduction, et c'est le commentaire qui prime. Il est dès lors loisible de suivre l'ordre du texte ou bien de redistribuer les thématiques selon un ordre propre au candidat. Il importe néanmoins de démontrer une compréhension fine du document et de ne pas éluder les points mal compris. On évitera cependant de citer de longues portions du texte, qui peuvent vite faire tourner l'exposé à la paraphrase.

On rappellera enfin quelques erreurs récurrentes lors de la présentation qu'il faut prendre soin d'éviter :

- Eviter la confusion entre *economy et economics, entre implied/involved/implicated ; critic/critique/criticism ; politics/politicians ; will/willingness ; speech/discourse; willing/desirous ; revenu/income; rise/raise; to expose/to explain; action/initiative ...*
- Ne pas importer tels quels des mots comme réglementation (*regulation*), influent (*influential*), investisseur (*investor*)
- Ne pas confondre *as regards/with regard to/regarding*
- Attention à la construction de *to make et to help + verbe*

Quelques points de prononciation, sur des mots employés très fréquemment dans ce type d'exposé :

To focus; also (souvent prononcé comme *although*), *even* ; *idea* ; *Europe to encourage; to develop ; to determine ; particular ; purchase ; opportunity; government ; economic* (accents toniques) ; *a regime ; urban ; conspicuous ; public ; privacy; woman / women*

On se reportera au rapport de 2016 pour d'autres erreurs à éviter et conseils à suivre.

2.5.2. Concours interne

| | |
|-----------------------|--|
| <u>Jury</u> : | Mme Sophie-Hélène CIMON et M. Christopher GLEDHILL |
| <u>Note médiane</u> : | 10,50 |
| <u>Note moyenne</u> : | 11,09 |

Dans l'ensemble, nous avons apprécié la grande qualité des candidats. Nous avons constaté une différence entre trois strates de candidats :

- 1) ceux qui se trouvaient en difficulté avec l'anglais, et avec lesquels la communication était difficile ;
- 2) ceux qui arrivaient à communiquer en anglais avec une relative aisance, que nous avons supposée liée à leur consommation culturelle en anglais : lectures, séries, etc ;
- 3) ceux qui arrivaient à communiquer de manière professionnelle en anglais, c'est-à-dire à donner une « performance » de la communication en milieu anglophone et international.

Nous avons constaté que la très grande majorité des candidats se trouvait dans les deux dernières catégories. La plupart d'entre eux disposait d'aptitudes qui leur permettaient de communiquer avec nous en anglais et d'exprimer des idées d'un niveau variable de raffinement dans cette langue.

Cependant, la qualité que nous avons recherchée, et que nous avons pondérée le plus favorablement, était celle d'arriver à « communiquer » de manière professionnelle en anglais, sans trop nous préoccuper de la qualité mécanique ou scolaire.

Par exemple, certains candidats s'exprimaient de manière grammaticalement impeccable, mais démontraient peu de souplesse dans la conversation, ou encore semblaient peu à l'écoute des directions que nous, les interlocuteurs, cherchions à faire prendre à l'entretien. D'autres candidats savent s'exprimer avec beaucoup d'aisance, mais sur un ton trop familier qui ne correspondait pas au ton qui serait accepté dans une communication professionnelle. Dans les deux cas, nous avons constaté et noté la faiblesse de ces candidats.

Nous avons aussi pondéré de manière favorable les candidats qui savaient exploiter au maximum des ressources linguistiques limitées pour « concocter » une communication professionnelle efficace et adaptée à un contexte de communication professionnelle internationale ou dans un contexte anglophone. Certains candidats avaient des faiblesses marquées en anglais, mais leur maîtrise des codes de la communication professionnelle et de la terminologie, des usages et des réalités du monde professionnel nous a paru comme en plus grande adéquation avec les qualités de communication que nous recherchions. Avec ces candidats, la communication n'était pas limitée.

Parmi les candidats que nous avons interrogés, ceux qui se sont distingués sont ceux qui maîtrisaient particulièrement bien le vocabulaire professionnel lié au texte que nous leur avons présenté, les codes d'organisation du discours en anglais (hésiter, modérer une opinion, s'opposer, demander des explications). Les candidats présentent souvent leur argumentation de manière scolaire en suivant le même schéma appris pendant leur cursus en France, ou en traduisant mot à mot de longues séquences discursives pour organiser leur propos. Nous avons noté favorablement ceux qui arrivaient à présenter leur argument de façon originale, personnelle et, encore une fois professionnelle et non scolaire.

Nous avons apprécié la grille d'évaluation qui nous a permis d'évaluer avec beaucoup de liberté notre impression des candidats, grâce à la notation sur de nombreux critères, ce qui nous a paru très important.

Pour l'avenir, et compte tenu du constat très positif de la maîtrise croissante de la langue anglaise par les candidats, l'évaluation de l'aptitude linguistique sera probablement plus nettement axée vers la maîtrise des codes de la communication professionnelle plutôt que sur celle de la mécanique de la langue.

2.5.3. *Troisième concours*

| | |
|-----------------------|--|
| <u>Jury</u> : | Mme Gabrielle SMART et M. Christopher ROBINSON |
| <u>Note médiane</u> : | 11,50 |
| <u>Note moyenne</u> : | 12,41 |

Comme chaque année, les articles pour l'épreuve d'anglais portaient sur une grande diversité de questions actuelles traitées par la presse anglo-saxonne (environnement, politique, crises internationales ou nationales, économie...).

Il est d'abord demandé au candidat de lire à haute voix quelques lignes du texte, afin de vérifier sa compréhension et son aisance dans la langue parlée. Ensuite il est invité à parler du texte, sans précision quant à la façon dont il l'aborde (analyse, commentaire, prétexte pour parler d'un sujet connexe...)

Le jury souligne la nécessité pour le candidat de comprendre à la fois le détail de l'article et les grandes questions auxquelles il peut mener.

Le cas échéant, le candidat peut être amené à défendre ou à opposer l'opinion exprimée dans l'article et, dans tous les cas, à en développer les idées afin d'échanger par la suite avec le jury.

L'entretien sert donc à évaluer la capacité du candidat à saisir l'ensemble du propos au-delà du lexique et à pouvoir s'en détacher pour rendre compte des présupposés, de la prise de position et de ce qu'implique l'ancrage à la fois linguistique et culturel de l'article.

A ce titre, il convient d'éviter les lieux communs (sur le multiculturalisme ou le libéralisme, par exemple), les stéréotypes non développés (chaos en Inde, autoritarisme en Chine...) et les généralisations plutôt que les exemples concrets.

Les examinateurs valorisent notamment la capacité du candidat à répondre aux questions tout en se montrant apte à élargir et à établir des liens pertinents pour expliciter les propos du texte (sans bien sûr chercher à masquer une lacune ou une ignorance), et à rebondir sur des sujets connexes qui

peuvent survenir pendant l'échange. Le candidat veillera à éviter de proposer ce qu'il croit que le jury souhaite entendre, notamment de se contenter de répéter les idées, les expressions ou les phrases des examinateurs.

Sans qu'elles constituent le seul critère d'évaluation, on apprécie les références culturelles (lorsqu'elles ne sont pas plaquées), le lexique riche qui témoigne d'une aisance dans la réflexion en langue étrangère et la familiarité avec les spécificités contextuelles qui conditionnent le traitement d'une question par la presse.

La production phonémique (« prononciation ») ne semble pas avoir fait beaucoup de progrès. La plupart des candidats, même ceux qui ont le plus d'aisance en anglais, ont un accent français marqué, voire très marqué. Dans la mesure où cette prononciation, notamment les intonations, empêche parfois un interlocuteur anglophone de comprendre le sens du propos, cela peut devenir un handicap car, dans ce cas, il est évident que le but de la communication n'est pas atteint.

Par ailleurs, la correction grammaticale laisse beaucoup à désirer. Le jury a relevé de nombreuses erreurs de concordance des temps de verbe, d'articles, de pronoms, d'adjectifs et de syntaxe.

Cependant, de manière générale, nous pouvons dire que les candidats sont motivés et plutôt bien préparés pour l'épreuve. Aucun ne s'est trouvé sans les moyens de s'exprimer, même de façon relativement élémentaire, en dépit d'hésitations et d'une recherche assez laborieuse de vocabulaire. Parmi les candidats cette année, deux avaient présenté l'oral l'an dernier, et nous avons constaté de nets progrès chez l'un d'eux.

Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui avaient suffisamment d'aisance dans la langue pour discuter sur un pied d'égalité avec le jury, en élargissant le sujet proposé et en développant de nouvelles idées. Cette année, cinq sur dix-sept candidats étaient dans ce cas, parmi lesquels certains ont bénéficié d'une expérience de travail dans un pays anglophone.

Les statistiques montrent que ces candidats dépassent très largement le niveau moyen, et il y a un grand écart entre eux et les autres. Par ailleurs, il reste un regrettable nombre (4) de candidats trop faibles en anglais pour pouvoir rendre justice au texte et tenir la conversation.

Au plan des recommandations, les prépas ENA devraient encourager les candidats à utiliser toutes les ressources possibles (internet, supports visuels et audiovisuels) pour écouter et lire de l'anglais de façon quotidienne. Par ailleurs, il convient de lire la presse anglo-saxonne à intervalles réguliers pour s'imprégner du langage, des idiosyncrasies des media, des thèmes, des idées et des modes de pensée. Une telle pratique sera utile dans la perspective du concours et, bien évidemment, du métier ultérieurement. Enfin, de courts exercices quotidiens de prononciation ou des échanges oraux sont à conseiller, tant il est vrai que ce qui manque le plus aux candidats est la pratique de la langue parlée.